CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

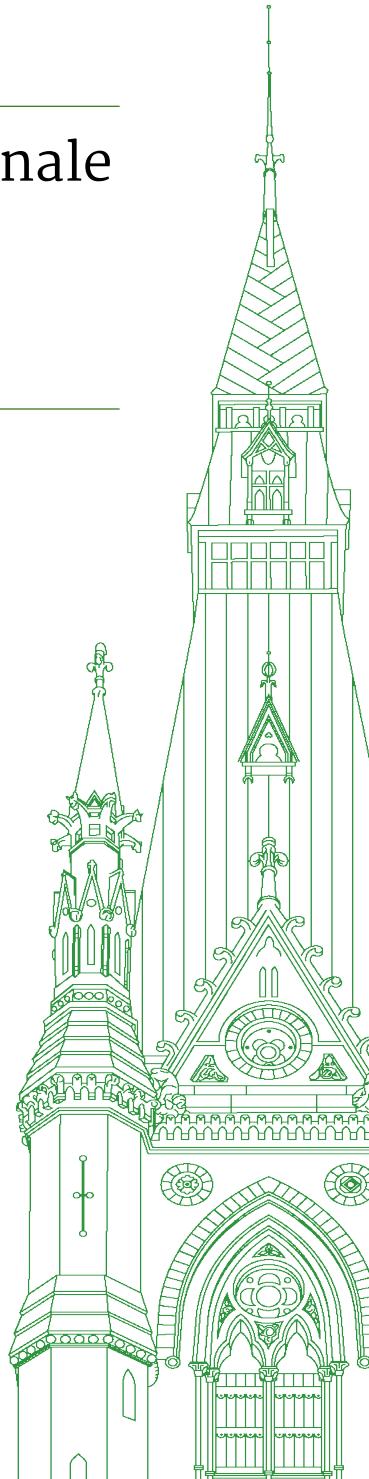
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la défense nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 048

Le jeudi 29 octobre 2026



Président : Charles Sousa

Comité permanent de la défense nationale

Le jeudi 29 octobre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

Le président (Charles Sousa (Mississauga—Lakeshore, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 48e réunion du Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 26 janvier 2026, nous nous réunissons pour poursuivre notre étude de *Point d'inflexion 2025* et de la modernisation de l'armée canadienne.

Je remercie les généraux d'être parmi nous aujourd'hui et d'avoir accepté de reporter leur comparution après le drame de Wainwright. Ces pertes endeuillent tout le Canada. Nous vous remercions de continuer à servir notre pays. Nous partageons tous votre chagrin.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en mode hybride, conformément au Règlement. Les députés y participent en personne et à distance au moyen de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demande aux participants de consulter les consignes qui se trouvent sur la table. Ces mesures visent à prévenir les effets Larsen et à protéger la santé et la sécurité de nos interprètes.

Je rappelle aux députés et aux témoins d'attendre que je leur donne nommément la parole avant de parler. Si vous souhaitez intervenir, veuillez lever la main. Si vous participez par Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

Pour l'interprétation, utilisez votre oreillette et sélectionnez le canal approprié. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment dès maintenant pour préparer votre oreillette et tester le canal d'écoute.

Veuillez adresser toutes vos observations à la présidence.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons des représentants du ministère de la Défense nationale: le lieutenant-général Michael Wright, commandant de l'armée canadienne; le major-général Stéphane Masson, chef du développement de la force de l'armée; et la brigadière-générale Marie-Christine Harvey, commandante de la 2e Division du Canada et de la Force opérationnelle interarmées (Est).

Nous vous remercions de votre présence.

Nous allons commencer nos travaux. Je vous cède la parole pour un maximum de cinq minutes.

Lieutenant-général Michael Wright (commandant, armée canadienne, ministère de la Défense nationale): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, bonjour.

Comme il a été mentionné et comme vous le savez, nous devions initialement comparaître devant le Comité le 19 octobre, mais les événements tragiques du 17 octobre à Wainwright nous en ont empêchés.

Par respect pour les enquêtes en cours, je ne prévois pas d'entrer dans les détails lors de la comparution d'aujourd'hui. Cependant, je peux dire que la semaine dernière, le sergent-major de l'armée et moi avons rendu visite aux soldats du 3e Bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, en Alberta. Là, au milieu d'un chagrin inimaginable pour les camarades tombés et ceux qui luttent encore pour leur vie, j'ai entendu des histoires incroyables de soldats qui ont fait preuve de bravoure et de courage et qui ont fait passer les autres avant eux-mêmes.

Nous nous attachons à soutenir les familles des soldats décédés et les soldats dont le rétablissement s'annonce long.

[*Français*]

Aujourd'hui, je vous remercie de l'occasion de discuter avec vous de la modernisation de l'armée canadienne.

[*Traduction*]

Monsieur le président, vous avez déjà présenté mes deux collègues qui m'accompagnent aujourd'hui; je vais donc passer directement à la déclaration préliminaire.

Comme vous le savez, l'environnement sécuritaire a beaucoup changé ces dernières années, et la nature même de la guerre évolue rapidement.

[*Français*]

L'armée canadienne est de plus en plus sollicitée ici, au pays, et auprès des alliés du Canada.

[*Traduction*]

Que nous défendions le Canada, que nous répondions à une crise intérieure ou que nous contribuions à la dissuasion et à la défense collective à l'étranger, la puissance terrestre reste cruciale et constitue la base de la force interarmées.

[*Français*]

Ce sont des gens capables d'avoir et de maintenir une présence persistante, quels que soient les conditions ou le terrain, et d'agir à l'endroit et au moment où le Canada a besoin d'eux.

[*Traduction*]

Votre armée canadienne est composée d'environ 54 000 personnes: 45 000 soldats de la Force régulière et de la Force de réserve, 4 800 Rangers canadiens et 4 000 civils de l'Équipe de la Défense. À tout moment, environ 3 000 soldats de l'armée canadienne sont déployés dans des opérations au Canada et dans le monde entier.

[*Français*]

Tous les six mois, nous déployons plus de 2 000 soldats au sein de la brigade multinationale dirigée par le Canada en Lettonie, en plus du soutien que le Canada fournit aux forces armées ukrainiennes.

Ici, au pays, la Réserve de l'armée a la plus grande empreinte de toutes les composantes des Forces armées canadiennes...

[*Traduction*]

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): J'invoque le Règlement. Nous n'avons pas d'interprétation.

Le président: Qui n'a pas d'interprétation?

James Bezan: Elle vient de commencer.

Un député: Avez-vous tout manqué?

James Bezan: Tout, oui. J'ai entendu « Ukraine ».

Le président: Voulez-vous qu'il répète les 30 dernières secondes environ? Bien.

Allez-y, s'il vous plaît.

[*Français*]

Lgén Michael Wright: Tous les six mois, nous déployons plus de 2 000 soldats au sein de la brigade multinationale dirigée par le Canada en Lettonie, en plus du soutien que nous fournissons aux forces armées ukrainiennes.

Ici, au pays, la Réserve de l'armée a la plus grande empreinte de toutes les composantes des Forces armées canadiennes, alors qu'elle a une présence dans plus de 100 communautés partout au pays.

[*Traduction*]

Nos Rangers canadiens assurent une présence et une surveillance, et contribuent à la résilience de plus de 200 communautés éloignées, côtières et isolées.

La modernisation de l'armée concerne notre personnel, nos capacités et notre structure. Le personnel reste notre capacité la plus importante. Bien que nos effectifs aient augmenté au cours des deux dernières années, nous avons besoin de personnel formé dans des métiers essentiels à la disponibilité opérationnelle, au commandement et au contrôle, ainsi qu'à la survie sur le champ de bataille.

● (1105)

[*Français*]

La croissance ne se résume pas au recrutement. Nous devons optimiser la Force régulière et la Force de réserve, renforcer l'instruction et miser sur l'expertise de nos membres civils.

Nos militaires et leur famille vivent un rythme exigeant de préparation, de déploiement et de reconstitution. Le recrutement doit donc aussi s'accompagner du développement de nos leaders subalternes et de mesures concrètes pour favoriser la rétention.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de nos capacités, la modernisation doit équiper nos soldats pour combattre, survivre et gagner, peu importe où nous leur demandons d'opérer. Bien que nous ayons près de 50 grands projets d'investissement en cours, mes priorités actuelles en matière d'équipement sont les suivantes: moderniser notre artillerie; équiper nos soldats des systèmes individuels modernes dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches; reconstituer notre défense aérienne basée au sol; trouver le bon équilibre entre les systèmes avec et sans équipage; et améliorer les systèmes de commandement et de contrôle qui nous permettent de comprendre le champ de bataille et d'agir de manière décisive.

[*Français*]

De nouvelles capacités sont déjà entre les mains de nos militaires, qui expérimentent de nouvelles technologies et mettent à profit leur expérience pour rapidement s'adapter et être plus efficaces.

[*Traduction*]

Travailler avec l'industrie canadienne est essentiel. Plus de 80 % de nos grands projets d'investissement pourraient être réalisés au Canada, ce qui cadre exceptionnellement bien avec le premier pilier de la stratégie industrielle de défense.

Pour ce qui est de notre structure, après des décennies de discussion, nous avons pris des mesures décisives pour rétablir les divisions dans l'armée canadienne. Depuis le 10 septembre, nous sommes passés de quatre divisions à vocation régionale à trois divisions organisées en fonction de leur mission et de leur rôle. La 1re Division du Canada met sur pied des forces pour les opérations intérieures et expéditionnaires et développe sa capacité à mener des opérations de combat majeures. Nous n'avons pas mené d'exercices de ce type depuis 1992 et nous n'avons pas combattu à ce niveau depuis la Seconde Guerre mondiale.

[*Français*]

La 2e Division du Canada est axée sur la défense du territoire et la génération de forces pour les opérations au pays, notamment dans le Nord, tout en continuant d'appuyer nos opérations expéditionnaires.

[*Traduction*]

La Division de soutien de l'armée canadienne met davantage l'accent sur le soutien et le maintien en puissance de l'armée.

Toutes ces divisions bénéficient du soutien de notre Centre de doctrine et d'instruction de l'Armée canadienne, qui dirige notre instruction individuelle et collective et intègre les leçons retenues dans notre réflexion et nos pratiques.

[*Français*]

Toutefois, la modernisation ne tient pas à une nouvelle structure. Le 10 septembre a marqué une étape importante, et non un aboutissement.

[*Traduction*]

Il nous faut encore les gens, les capacités, l'instruction et les ressources nécessaires pour rendre cette structure efficace, tout en comblant les lacunes dans chacun de ces domaines.

Pour conclure, en fin de compte, la modernisation de l'armée consiste à garantir que nous disposions d'une armée capable de défendre le Canada, de fournir une puissance terrestre crédible aux côtés de nos alliés les plus importants et d'offrir au gouvernement du Canada des options souples et modulables pour répondre aux crises émergentes.

Merci. Nous répondrons maintenant à vos questions.

Le président: Merci, général.

Nous allons maintenant passer au premier tour de questions. Chacun disposera de six minutes.

Nous commençons par le vice-président, M. Bezan.

James Bezan: Merci, monsieur le président.

Je remercie les généraux d'être venus nous parler de la modernisation de l'armée canadienne.

Avant toute chose, je tiens à offrir mes condoléances personnelles, au nom de notre équipe conservatrice, à tous les membres des Forces armées canadiennes, mais surtout aux membres du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, ou PPCLI, qui ont vécu un événement aussi terrible.

Général Wright, je sais que cela vous touche personnellement, vous qui avez fait partie du Princess Patricia. C'est votre équipe qui était là. Je suis reconnaissant aux militaires de la bravoure dont ils ont fait preuve sur le terrain, aux premiers répondants de leur intervention remarquable et au personnel médical des soins qu'il continue de prodiguer aux personnes hospitalisées, qui pourraient subir les conséquences de leurs blessures toute leur vie.

Certains s'inquiètent du fait que les militaires qui s'entraînaient n'avaient pas tous le même statut de service. Il y avait des membres de la Force régulière en service spécial et d'autres en service régulier, ainsi que des réservistes en service de classe B et de classe C.

Il ne fait aucun doute qu'ils reçoivent tous les mêmes soins et la même attention aujourd'hui. Avez-vous toutefois des inquiétudes quant aux soins et à l'attention qu'ils recevront à l'avenir — cet événement bouleverse leur vie — et aux services que pourraient leur fournir les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada?

● (1110)

Lgén Michael Wright: Depuis le soir du 17 octobre, nous travaillons d'arrache-pied avec le Commandement du personnel militaire pour nous assurer qu'aucune politique ne fait obstacle au soutien dont ont besoin tous les membres de l'armée canadienne touchés par l'incendie.

James Bezan: Devons-nous toutefois modifier des politiques pour nous assurer que...? Ils ont tous vécu le même événement, mais le soutien et la couverture d'assurance dont ils bénéficieront à l'avenir ne seront peut-être pas les mêmes.

Lgén Michael Wright: Pour l'instant, j'ai confiance dans la politique et dans notre capacité à prendre soin de tous nos soldats, qu'ils appartiennent à la Force régulière ou à la Force de réserve. Les enquêtes à venir permettront probablement d'examiner ces questions, par exemple pour s'assurer qu'à l'avenir, les politiques ne feront pas obstacle aux soins prodigués à nos soldats.

James Bezan: Je peux vous assurer de notre appui pour que tous reçoivent les mêmes soins, maintenant comme à l'avenir.

Merci.

Je reviens à *Point d'inflexion 2025*. Vous avez déjà eu l'occasion de nous présenter ce plan lorsque nous étions tous à la base des Forces canadiennes Petawawa. Je pense que l'armée canadienne vit une période enthousiasmante.

Vous avez parlé de faire appel à la 2e Division du Canada pour les opérations intérieures. Certains ont exprimé des préoccupations parce que la description indique qu'elle pourrait participer à l'opération Lentus. L'aléa moral actuel vous inquiète-t-il, c'est-à-dire la tendance des provinces à faire appel trop tôt aux Forces armées canadiennes pour faire face aux inondations et aux feux de forêt, au lieu de le faire en dernier recours?

Lgén Michael Wright: Tout d'abord, la 2e Division du Canada est bel et bien axée sur la défense du Canada et le soutien aux opérations intérieures. Je tiens toutefois à préciser deux choses. Premièrement, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, nos réservistes continueront de renforcer nos effectifs dans les opérations expéditionnaires partout dans le monde. À l'heure actuelle, par exemple, jusqu'à 25 % de nos soldats en Lettonie proviennent de la Force de réserve. Deuxièmement, sur les 1 400 soldats qui font actuellement partie des unités d'intervention immédiate au pays, 90 % proviennent encore des formations de la Force régulière au sein de la 1re Division du Canada.

James Bezan: Merci de ces précisions.

Vous qui êtes un vétéran de l'Afghanistan, vous savez que nos réservistes ont combattu aux côtés des membres de la Force régulière. Constituaient-ils également 25 % de nos forces en Afghanistan?

Lgén Michael Wright: Je ne peux pas vous donner le pourcentage pour l'Afghanistan. Toutefois, je peux vous dire que nous avons toujours travaillé main dans la main, la Réserve et la Force régulière formant une seule équipe au sein de l'armée. C'était le cas en Afghanistan, lors des missions dans les Balkans dans les années 1990 et, je dirais, en particulier lors de la mission du 2e Bataillon du Princess Patricia dans la poche de Medak.

James Bezan: C'est formidable.

Vous avez parlé de l'instruction dans le cadre de cette démarche. Au cours des deux dernières années, une des critiques formulées était que nos forces déployées en Lettonie obtenaient leur certification pour les opérations au niveau de la brigade sur place, au lieu de l'obtenir avant leur déploiement.

Par le passé, nous avons toujours utilisé des endroits comme Gagetown, Petawawa et Wainwright pour nous assurer que nos troupes étaient certifiées avant leur départ. Allons-nous revenir à ce modèle, pour que tout le monde soit certifié et que nous formions une véritable force de combat avant le déploiement?

Lgén Michael Wright: Je tiens d'abord à préciser que nous formons une véritable force de combat avant le déploiement. Cela dit, il est vrai que, pendant plusieurs années, nous n'avons pas pu offrir le niveau d'instruction collective voulu ici, au Canada, en raison d'un manque de personnel et de véhicules. Au printemps prochain, à Wainwright, en Alberta, nous tiendrons l'exercice Maple Sword. Il permettra au 1er Groupe-brigade mécanisé du Canada, établi à Edmonton et à Shilo, de suivre une instruction collective au Canada avant son déploiement en Lettonie.

James Bezan: C'est une excellente nouvelle. Étant Manitobain, je connais bien sûr très bien la Base des Forces canadiennes Shilo, et je me réjouis du nouveau rôle qu'elle jouera au sein de la division blindée.

Il est question d'acquérir de nouveaux chars et des obusiers mobiles. Avons-nous commencé les démarches en vue de transmettre l'énoncé des besoins opérationnels, que ce soit à l'Agence de l'investissement pour la défense ou à Services publics et Approvisionnement Canada, afin de lancer des demandes de propositions?

● (1115)

Lgén Michael Wright: Je commencerai par Shilo. Notre unité de frappe de précision à longue portée y sera établie. Ce projet avance très bien. Il s'agira du 9e Régiment de roquettes, qui sera installé à Shilo.

Pour la modernisation des tirs indirects, nous sommes constamment en contact avec nos collègues de l'Agence de l'investissement pour la défense et de l'ensemble du ministère de la Défense nationale afin de faire avancer le projet.

Je tiens à apporter une nuance au sujet des chars. Nous avons délibérément renommé notre projet de remplacement des chars « modernisation de tir direct lourd ». Nous reconnaissons ainsi que nous ne pouvons pas déterminer aujourd'hui quel sera, au milieu des années 2030, le bon équilibre entre les technologies avec et sans équipage pour les tirs directs, tant au sol que dans les airs.

Le président: Merci, général.

La parole est maintenant à la secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Mme Sherry Romanado.

Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoyne—Greenfield Park, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui et, bien sûr, de leur service.

Général, je vous ai déjà présenté mes condoléances, à vous et aux autres membres de notre grande famille de l'armée. Au cours des deux dernières semaines, j'ai aussi été en contact avec d'autres mères de militaires. La période est difficile, mais nous resterons unis. C'est ce que font toujours les familles de militaires. Merci beaucoup.

Général, vous avez écrit dans *Point d'inflexion 2025* que « l'Armée dont nous disposons n'est pas celle dont nous avons besoin ». Au-delà des lacunes en matière de capacités décrites dans votre rapport, quels changements fondamentaux faudra-t-il apporter à la structure de l'armée, à la composition des forces ou à la façon de constituer la puissance de combat pour répondre aux exigences du futur environnement opérationnel?

Lgén Michael Wright: Je commencerai par expliquer comment nous mettons les forces sur pied.

Nous avons déjà apporté des changements importants à la façon d'enseigner les bases du métier de soldat dans l'armée canadienne. Au cours de la dernière année, nous avons instauré un nouveau cours, le Cours de soldat avant tout de l'armée canadienne. D'une durée de 22 jours, il s'adresse à tous les soldats qui entrent dans l'armée, qu'ils soient réservistes ou membres de la Force régulière. Il leur enseigne les rudiments du tir, du déplacement et des communications, ainsi que la façon de subvenir à leurs besoins et d'opérer dans un environnement où les systèmes aériens sans pilote sont omniprésents. Tous les soldats de l'armée le suivront avant de passer à l'instruction propre à leur métier.

Cela nous permettra d'accroître le nombre de soldats aptes à être employés dans nos unités de réserve. Depuis longtemps, nous constatons un écart important entre le nombre de soldats enrôlés dans ces unités et le nombre de ceux qui atteignent réellement le niveau requis pour faire partie de l'effectif qualifié en activité. C'est l'un des moyens que nous envisageons pour réduire cet écart.

Pour ce qui est des capacités, j'ai mentionné cinq priorités, mais nous avons près de 50 grands projets d'investissement. Le major-général Stéphane Masson est chargé de travailler en étroite collaboration avec les intervenants au ministère de la Défense nationale, mais aussi — vous savez que l'écosystème a changé — avec l'Agence de l'investissement pour la défense. C'est ce qui me donne confiance dans la capacité de l'armée à être le bras opérationnel de la stratégie industrielle de défense.

Sherry Romanado: Nous modifions les divisions et la structure. Qu'est-ce que cela changera dans la pratique?

Pour les gens qui nous écoutent et qui se demandent ce qui a changé, nous avons supprimé les 2e, 3e, 4e et 5e divisions. Nous avons maintenant la Division de manœuvre, la Division de soutien et le Centre de doctrine et d'instruction de l'Armée canadienne. Qu'est-ce que cela signifie pour les réservistes et les membres de la Force régulière en ce qui concerne les bases? Des gens seront-ils mutés ou resteront-ils où ils sont?

Je pose la question parce que beaucoup de gens se demandent ce que cela signifie concrètement pour les membres des Forces armées canadiennes. Par exemple, Montréal est le centre de coordination des interventions intérieures dans l'Arctique. Est-ce que cela signifie que les réservistes qui participent actuellement à ces interventions seront mutés à Montréal?

Pourriez-vous nous expliquer concrètement ce que cela signifie pour les militaires?

Lgén Michael Wright: Dans le cadre de la restructuration de l'armée canadienne, les seuls déplacements ont été ceux de deux quartiers généraux de division.

Tout d'abord, la dissolution du quartier général de la 5e Division du Canada ne réduit absolument pas les effectifs de l'armée au Canada atlantique. La BFC Gagetown demeure d'ailleurs notre centre de gravité, surtout pour l'instruction individuelle. Le quartier général de la 4e Division du Canada, qui remplit maintenant le rôle de Division de soutien de l'armée canadienne, a été transféré de Toronto à Kingston.

Les répercussions pour les soldats de l'armée canadienne dépendent vraiment de leur rôle. Franchement, je dirais que la majorité de nos simples soldats ne prêtent probablement pas beaucoup d'attention aux quartiers généraux de division. Dans bien des cas, c'est le quartier général dont ils relèvent qui a changé.

Si vous le permettez, j'aimerais céder la parole à la commandante de la 2e Division du Canada pour qu'elle apporte elle aussi quelques précisions.

● (1120)

Brigadière-générale Marie-Christine Harvey (commandante de la 2e Division du Canada et de la Force opérationnelle interarmées (Est), ministère de la Défense nationale): Oui, le quartier général de la 2e Division du Canada se trouve maintenant à Montréal.

[*Français*]

J'aimerais vous mentionner que le plus gros changement, évidemment, c'est qu'à ce moment-ci, nos troupes se focalisent sur une mission opérationnelle qui appartient à la 2e Division du Canada. Elles sont présentement vraiment focalisées sur la mission de défense du Canada. Donc, ce que ça veut dire, c'est que toutes les tâches qui vont être liées aussi à la défense du Canada vont devenir une spécialité de nos soldats au sein de la 2e Division du Canada. Ça va être un atout pour ce qu'ils ont à réaliser sur le champ de bataille à ce moment-ci et qui pourrait se rapporter à la défense du territoire canadien. Donc, c'est vraiment un avantage.

Nos soldats sont extrêmement motivés par ce changement de structure, mais, surtout, par ce changement de focalisation pour une mission qui est vraiment la plus humble mission que nous pouvions nous faire donner: défendre le Canada.

[*Traduction*]

Sherry Romanado: Général Wright, vous avez évoqué un problème dont nous avons déjà entendu parler, je crois: le délai entre l'enrôlement dans l'armée canadienne et le début de l'instruction propre au métier.

Vous avez mentionné le Cours de soldat avant tout. Pourrions-nous faire autre chose pour vous aider à offrir aux recrues l'instruction de base dès leur enrôlement dans les Forces armées canadiennes? Pouvons-nous vous aider à éliminer les obstacles dont nous entendons parler?

Lgén Michael Wright: Depuis l'été 2024, la générale Carignan, notre cheffe d'état-major de la défense, concentre ses efforts sur le recrutement, mais aussi sur notre capacité à former davantage de soldats dans le cadre de ce que nous appelons la qualification militaire de base, ou QMB. Pour la Force régulière, les cours de QMB sont donnés par le Commandement du personnel militaire à Saint-Jean et à Borden. Pour les unités de réserve de l'armée canadienne, ils sont donnés par nos unités et par les écoles de combat de la Réserve que nous venons de créer.

Nous obtenons des résultats parce que nous avons porté une attention particulière à ce que nous appelons le parcours d'instruction. Ce parcours commence au centre de recrutement et se poursuit par l'instruction de base, puis l'instruction élémentaire propre au métier que suivent chaque soldat et chaque nouveau membre des Forces armées canadiennes. Il se poursuit ensuite — c'est important — avec d'autres cours.

Ce qui me préoccupe surtout, c'est que, pour accroître les effectifs de l'armée, nous devons former davantage de chefs subalternes grâce à ce que nous appelons la période de perfectionnement 2, puis, à terme, la période de perfectionnement 3. Nous devons disposer des caporaux-chefs et des sergents qui pourront contribuer à cette croissance. Franchement, nous voulons que l'armée soit le moteur de la croissance des Forces armées canadiennes.

Sherry Romanado: Je crois que mon temps est écoulé.

Merci.

Le président: Oui, il l'est.

Nous voulions vous laisser le temps de répondre.

Monsieur Barsalou-Duval, vous avez la parole pour six minutes.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être présents aujourd'hui et de s'être rendus disponibles rapidement après ce qu'il s'est passé à Wainwright. Je présume que ça n'a pas été nécessairement des moments faciles pour l'organisation comme pour eux, et encore moins pour les familles et les soldats touchés par les malheureux événements, évidemment.

Pour parler plus précisément du sujet qui nous concerne aujourd'hui, soit le plan « Point d'inflexion 2025 » qui nous est présenté par l'armée canadienne, j'ai une première question: est-ce que vous avez consulté le ministre et son cabinet sur votre plan de réorganisation? Vous pourrez me confirmer s'il est nécessaire d'avoir une approbation de leur part. Je ne le crois pas, mais j'imagine que ça a peut-être fait l'objet, à tout le moins, d'une forme de présentation.

Lgén Michael Wright: Lors de notre travail sur la modernisation de l'armée, que nous avons commencé en septembre 2024 et continué jusqu'à la publication de « Point d'inflexion 2025 » en septembre 2025, nous avons donné plusieurs breffages, particulièrement au chef d'état-major de la défense et au sous-ministre du ministère de la Défense nationale. Donc, oui, j'ai donné des présentations au ministère de la Défense nationale.

Xavier Barsalou-Duval: Est-ce qu'il y a eu des présentations faites au ministre lui-même?

● (1125)

Lgén Michael Wright: Oui, absolument. J'ai discuté de plusieurs sujets avec lui.

Xavier Barsalou-Duval: Je vous posais la question parce que je me demandais si, au cours de ces présentations, le ministre avait soulevé des questions ou des enjeux quant à la place du français dans le contexte de cette réorganisation.

Lgén Michael Wright: Lors de mes présentations au ministre de la Défense nationale, ça n'a pas été le cas.

Toutefois, j'aimerais mettre l'accent sur le fait qu'actuellement, nos quatre formations du niveau 2, c'est-à-dire nos trois divisions et le centre d'instruction et d'entraînement de l'armée canadienne, sont bilingues. Avant le 10 septembre, nous avions une division francophone et trois divisions anglophones, et le centre de doctrine et d'instruction était bilingue. Actuellement, toutes ces divisions sont bilingues.

En plus, j'aimerais mettre l'accent sur le fait que toutes nos formations au Québec, notamment la 5e brigade, le centre d'entraînement de l'est et le groupe de soutien de l'est, demeurent des unités francophones. La langue de travail demeure le français.

Xavier Barsalou-Duval: Je comprends ce que vous me dites, mais la raison pour laquelle je vous ai posé la question, c'est que des gens que je connais m'ont interpellé à ce sujet. Qu'on le veuille ou non, on prend les forces régulières de Valcartier, qui fonctionnent en français et qui sont présentement sous la supervision de la division de Montréal, qui, elle-même, fonctionne principalement ou essentiellement en français, et on dit qu'elles vont maintenant relever d'Edmonton, dans l'Ouest canadien. Vous avez d'ailleurs une nouvelle pratique territoriale. Je parle de cette fameuse désignation qui est arrivée cet été et qui est décrite dans la DOAD 5039-2. Selon cette directive et ordonnance administrative de la défense, maintenant, ça va fonctionner sur une base territoriale. Or, on croit comprendre que les directives d'Edmonton qui vont être envoyées à Valcartier ne seront pas en français.

Lgén Michael Wright: Les directives des nouvelles divisions seront bilingues. Nous avons déjà commencé à en faire l'expérience avec les nouvelles divisions partout au pays.

Je vais utiliser mon propre exemple. Quand j'étais capitaine, j'ai fait un échange de trois ans avec le 2e Bataillon du Royal 22e Régiment, à Valcartier. C'est le genre d'expérience que nous voulons offrir davantage au sein de l'armée canadienne. Par exemple, le nouveau chef d'état-major de la brigadière-générale Harvey est un colonel qui est arrivé d'Edmonton.

Xavier Barsalou-Duval: Ça risque quand même d'être un défi. On sait qu'il y a environ 2 % de la population d'Edmonton qui est francophone, donc ça ne sera pas facile de trouver des gens capables de donner des instructions et d'en recevoir en français.

Dans le cas précis de la 2e Division du Canada, à Montréal, dont je présume que vous serez la commandante, madame Harvey, ce que j'entends dire par les gens qui travaillent dans les Forces, c'est que les opérations et l'administration au sein de la 2e Division se passent à peu près à 99 % en français. Or, maintenant qu'il va falloir gérer les troupes de la Force de réserve à l'échelle du Canada, je comprends que la langue de travail au sein de la 2e Division ne sera plus le français.

Bgén Marie-Christine Harvey: J'aimerais mentionner d'abord et avant tout que le quartier général de la 2e Division, à Montréal, était désigné bilingue bien avant la nouvelle politique. Donc, nous utilisions déjà les deux langues officielles dans nos publications officielles. Toutes nos directives et tous nos ordres étaient déjà publiés dans les deux langues officielles, c'est-à-dire en français et en anglais.

Je vous dirais que...

Xavier Barsalou-Duval: Je vais vous interrompre. Je comprends que vous étiez désignés bilingues, mais, dans les faits, vous coordonniez les Forces sur le territoire québécois, et on comprend que les Forces sur le territoire québécois sont massivement francophones, à part au sein de quelques unités bilingues. Donc, c'est un changement de dynamique quand même majeur.

Bgén Marie-Christine Harvey: C'est un changement de dynamique avec lequel nous sommes évidemment en mesure de composer. Tous les groupes-brigades francophones, c'est-à-dire le 34e Groupe-brigade et le 35e Groupe-brigade, qui sont dans le secteur du Québec, reçoivent encore les directives dans la langue de leur choix, c'est-à-dire en français.

D'ailleurs, les 26 et 27 septembre, nous avons tenu notre premier conseil de guerre. Je vous dirais que la possibilité des groupes-brigades de l'Ouest d'être exposés à la langue française a augmenté, maintenant qu'ils font partie de la 2e Division. Notre quartier général continue d'avoir foncièrement une représentation francophone qui est très importante au sein de la 2e Division, et tout le monde peut parler dans la langue de son choix. En tout, 90 % des gens vont s'exprimer en français dans notre quartier général, et il y a une interprétation simultanée. Il y a donc une exposition à la langue française qu'il n'y avait pas avant pour les groupes-brigades de l'Ouest et de l'Ontario. C'est une occasion qui s'offre maintenant à eux par l'entremise du quartier général de la 2e Division.

● (1130)

Xavier Barsalou-Duval: Est-ce que mon temps de parole est déjà terminé, monsieur le président?

Le président: Oui, c'est tout.

[*Traduction*]

Monsieur Anderson, nous commençons le deuxième tour. Vous avez cinq minutes.

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Merci beaucoup.

Général Wright, vous avez mentionné le cours de 22 jours. Se donne-t-il avant ou après la QMB?

Lgén Michael Wright: Il se donne après le cours de qualification militaire de base. Nous l'avons mis en place pour tenter de résoudre des problèmes différents dans la Force de réserve et dans la Force régulière.

Pour la Force régulière, nous voulons réduire le temps que les soldats passent à attendre leur instruction. S'ils ne peuvent pas commencer ce que nous appelons leur cours de la période de perfectionnement 1, ou PP1, dans un délai de 59 jours, ils seront envoyés dans une unité de la force de campagne, où ils travailleront et apprendront par l'expérience avant de terminer leur PP1. Pour la Force régulière, nous cherchons à réduire l'effectif en formation élémentaire.

Pour la Force de réserve, nous cherchons à augmenter le nombre de soldats aptes à être employés dans leur unité. Nous espérons donner aux réservistes plus de latitude pour déterminer dans quelle mesure ils peuvent se rendre disponibles et jusqu'où ils souhaitent aller. S'ils font des études postsecondaires, occupent un emploi civil à temps plein très prenant ou traversent une période de leur vie où ils ne peuvent pas s'engager à suivre davantage de cours, la qualification de soldat avant tout leur permettra d'atteindre ce que nous appelons le niveau de compétence à l'emploi.

Ce niveau leur permettrait de s'entraîner avec leur unité et, dans certains cas, d'être déployés dans le cadre de l'opération Lentus. Toutefois, pour participer à l'opération Nanook ou renforcer les effectifs des opérations expéditionnaires, ils devraient suivre l'instruction et les cours nécessaires et obtenir les qualifications requises.

Scott Anderson: Si je comprends bien, lors d'un déploiement, les réservistes descendent d'un grade pour travailler avec la Force régulière. Est-ce exact?

Lgén Michael Wright: Ce n'est pas exact.

Scott Anderson: Bien. Tant mieux.

Je vous remercie de prendre le temps de nous répondre, car je sais que, pour certaines personnes, il est parfois difficile de travailler avec la Réserve. Je vous remercie d'avoir abordé ce point.

Nous avons toutefois constaté un autre problème, cette fois en matière de recrutement. Les taux d'échec à la QMB sont très élevés. Selon les chiffres qui nous ont été communiqués officiellement, ils se situeraient autour de 70 %. Officieusement, j'ai entendu parler d'un taux d'environ 55 %. Pour la QMB, c'est désastreux.

Par le passé, nous avons essayé, en quelque sorte, d'abaisser les normes. Je me demande si c'est la bonne voie. La dernière fois, nous avons entendu trois anciens lieutenants-généraux. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de suivre leur comparution. Je leur ai demandé s'il fallait remettre à l'honneur des valeurs comme la bravoure et le sens du devoir, les qualités militaires traditionnelles. Il me semble que nous nous en sommes un peu éloignés, et cela se reflète peut-être dans les taux d'échec à la QMB.

Pourriez-vous nous en parler? Est-il temps d'essayer de remettre à l'honneur certaines des qualités militaires traditionnelles auxquelles nous tenons?

Lgén Michael Wright: Je ne peux pas me prononcer sur les taux de réussite à la QMB. Je pense que vous faites référence à certains rapports de l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes. Je n'ai pas ces statistiques sous la main. Je sais que nous portons attention au taux de réussite, car l'armée fournit des renforts pour les cours de qualification militaire de base à Borden et, comme je l'ai déjà dit, elle donne aussi ses propres cours de QMB.

Pour nos instructeurs, donner aux recrues un premier exemple de leadership et leur montrer ce qu'il faut pour être soldat dans l'armée canadienne représente assurément un défi. Je suis toutefois convaincu que nous n'avons pas abaissé nos normes. Je suis également convaincu que les soldats qui terminent les cours de QMB de la Réserve, tout comme ceux qui terminent les cours de la période de perfectionnement 1 de l'armée, sont ceux dont nous avons besoin.

● (1135)

Scott Anderson: Oui, monsieur, mais, sauf votre respect, un taux d'échec de 70 % à la QMB est désastreux. Un taux de réussite de 90 % serait probablement acceptable, à mon avis.

Les normes de recrutement elles-mêmes devraient peut-être être... Que pensez-vous de ma question initiale sur le retour à ces qualités?

La générale Harvey aimerait peut-être aussi en dire quelques mots.

Lgén Michael Wright: Je vais certainement céder la parole à la générale Harvey, mais je voudrais d'abord dire quelques mots.

Il est extrêmement important de continuer à faire tout notre possible pour améliorer le processus de recrutement des Canadiens dans les Forces armées canadiennes. Au cours des deux dernières années, des changements ont été apportés pour augmenter le nombre de recrues dans l'ensemble des Forces armées canadiennes, y compris dans l'armée canadienne et sa réserve.

Comme dans toute démarche, nous avons essayé certaines choses dans différents domaines, puis nous avons ajusté nos façons de recruter.

Scott Anderson: Merci. Je vous remercie de votre franchise.

Bgén Marie-Christine Harvey: Je n'ai pas les statistiques non plus; c'est une autre organisation qui les détient. Je peux toutefois affirmer que, dans la Force de réserve, nous examinons tous les échecs et cherchons à savoir s'ils sont attribuables à une préparation physique ou mentale insuffisante. Lorsque nous constatons ces tendances, nous cherchons la meilleure façon de préparer les recrues pour augmenter le taux de réussite dans la Force de réserve, sans abaisser les normes.

Cet examen est en cours à la lumière des résultats de l'instruction de l'été. Au besoin, nous adapterons notre approche en offrant une préparation préalable pour renforcer la résilience physique et mentale, si c'est ce qui faisait défaut, afin d'atteindre le taux de réussite voulu à la qualification militaire de base.

Le président: Merci, générale.

Merci, monsieur Anderson.

Monsieur Watchorn, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Français*]

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie également les témoins d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais poser quelques questions à la brigadière-générale Harvey.

Lorsque j'étais maire de Morin-Heights, nous avions une collaboration avec The Royal Canadian Hussars. Ses membres étaient venus faire des entraînements sur le terrain. Je vous dirais que, lorsque des véhicules militaires circulaient dans des endroits où on n'était pas habitués à en voir, des gens m'appelaient pour savoir ce qui se passait.

Aujourd'hui même, le 35^{e} Groupe-brigade s'entraîne à l'ancienne base du lac Saint-Denis, à Saint-Adolphe-d'Howard. Je tiens à vous dire que les améliorations sur le plan des communications avec les communautés ont été très bien accueillies. Les gens de l'endroit sont informés de ce qui se passe.

J'aimerais savoir à quel point il est important pour les réservistes de se déplacer sur le terrain et de faire ce genre d'exercice pour leur préparation. Expliquez-nous un peu en quoi c'est bénéfique.

Bgén Marie-Christine Harvey: D'abord et avant tout, j'aimerais mentionner que je suis contente que vous me disiez qu'il y a une amélioration de nos communications, parce que ça fait partie de nos procédures chaque fois que nous nous déployons dans une région pour un entraînement à l'extérieur d'une base militaire. Nous le faisons aussi lors d'entraînements à l'intérieur d'une base militaire, afin de rassurer les Canadiens et les Canadiennes si jamais il y avait des sons forts ou quoi que ce soit. Donc, je suis contente que nous nous soyons améliorés sur ce plan. C'est extrêmement important.

La force de la Force de réserve, c'est évidemment son lien avec la communauté. Donc, il est très important pour les réservistes de s'entraîner dans la communauté. Compte tenu de notre mandat de défense du Canada, il va falloir s'habituer à voir de plus en plus nos soldats en train de s'entraîner dans les communautés. Il s'agira surtout d'exercices pratiques pour que nous soyons prêts à contrer tout type d'agressions qui pourraient toucher le territoire canadien. Nous nous attendons à une augmentation de ces événements, et c'est très important pour nous.

Tim Watchorn: C'est excellent. Je veux vous féliciter encore. Cette fois-ci, la communication du leadership avec les municipalités locales s'est super bien faite. C'est la même chose pour la fois d'avant: nous recevions des appels, mais c'était quand même intéressant. Je crois qu'il est important que les gens de la communauté réalisent à quel point vous êtes proches de nous. De plus, quand nous allons avoir besoin de vous, il sera très important pour vous de vous être déjà exercés sur le terrain.

Brigadière-générale Harvey, je vais vous donner une petite pause et m'adresser au général Masson.

Général Masson, nous avons parlé, dans le cadre de « Point d'inflexion 2025 », de la nouvelle société d'État pour la défense. Vous avez des projets en cours. Le général Wright l'a bien dit, il y a plusieurs priorités.

[*Traduction*]

Il y a l'artillerie, les systèmes individuels, la défense aérienne et les systèmes avec et sans équipage.

[*Français*]

Comment voyez-vous votre collaboration avec la nouvelle agence pour vous assurer que tous ces projets arrivent à terme rapidement et que les gens dans les Forces armées canadiennes ont ce dont ils ont besoin dans les délais requis?

● (1140)

Major-général Stéphane Masson (chef du développement de la force de l'armée, ministère de la Défense nationale): Je peux vous assurer que notre collaboration avec l'Agence de l'investissement pour la défense, ou AID, est particulière et vraiment positive. Nous avons déjà eu des résultats tangibles qui vont faire que nos soldats vont avoir accès à de l'équipement plus rapidement que ce qui se faisait ou que ce qui est était escompté dans le passé.

Je vais vous donner l'exemple du fusil d'assaut qui est commun à l'ensemble des membres des Forces armées canadiennes. Grâce à la coopération de l'AID et d'autres ministères du gouvernement fédéral, nous sommes en mesure de devancer de tout près de deux ans la livraison et le déploiement de ce système d'armes au sein des Forces armées canadiennes.

[*Traduction*]

C'est une réalisation importante qui permettra de fournir aux soldats ce dont ils ont besoin.

[*Français*]

C'est seulement un exemple parmi tous les autres.

Pour répondre à votre question concernant les systèmes avec ou sans pilote, je dirais que l'armée a fait un virage dans le domaine des systèmes sans pilote. Vous avez peut-être entendu parler de l'initiative Minerva, un partenariat entre nos soldats et l'industrie canadienne. L'AID est l'étincelle qui nous permet d'avoir des mécanismes rapides pour passer d'une idée à un prototype. Donc, c'est vraiment réel, et l'apport de l'AID est absolument nécessaire pour l'armée.

Tim Watchorn: Merci beaucoup.

Est-ce que j'ai encore du temps, monsieur le président? Je comprends que oui.

Donc, général Masson, pour ce qui est des drones, justement, vous savez qu'on a établi le CSID, c'est-à-dire le Carrefour sécurisé de l'innovation pour la défense, à Mirabel, juste à côté de chez moi. J'ai rencontré les gens qui étaient à la base de la proposition. Ce sont d'anciens militaires.

J'aimerais que vous nous expliquiez un peu les avantages de Mirabel, donc de la tour de contrôle et de l'espace aérien contrôlé, et la manière dont on a amené des gens provenant de l'industrie, des universités et des Forces armées canadiennes à donner les meilleurs drones aux Forces armées canadiennes.

Mgén Stéphane Masson: Je vous dirais que le CSID, à Mirabel, est un incubateur à bonnes idées. Vous avez absolument raison, ça permet à nos soldats de profiter de ce que l'industrie canadienne a de meilleur à offrir.

Je vous dirais qu'il y a quelques années de ça, l'armée était distante par rapport à l'industrie. Cette relation a changé au cours des deux dernières années. Nous sommes en constant contact avec les industries pour nous aider à mieux comprendre ce dont nous avons besoin et pour écouter les gens de l'industrie nous dire où la technologie est rendue, et ce, dans le but de nous aider à donner le meilleur avis militaire sur l'achat d'équipement dont nous allons avoir besoin dans l'avenir. Cette relation est vraiment facilitante. L'apport du CISD, à Mirabel, est absolument essentiel dans notre virage vers des systèmes sans pilote.

Le président: Merci, général Masson.

[*Traduction*]

Monsieur Barsalou-Duval, vous disposez de deux minutes et demie.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Merci, monsieur le président.

Je voudrais continuer la discussion sur ce dont j'avais commencé à parler.

Il y a quand même un contexte très différent. On sait que 75 % des troupes canadiennes sont anglophones, que 25 % des troupes canadiennes sont francophones, et que Montréal va coordonner tout ce monde partout au Canada. Or, j'ai bien de la misère à croire que les réunions d'équipe, les réunions de travail et les échanges vont se passer en français. Je comprends que, sur papier, c'est bilingue, mais, dans les faits, dans le fonctionnement quotidien, j'ai beaucoup de difficulté à voir comment ça va se passer.

En fait, je pourrais même ajouter que, dans le plan qui a été montré, on remarque aussi que le centre d'instruction de Valcartier passe sous le commandement de Kingston, alors qu'on sait que le Collège militaire royal du Canada à Kingston vient juste d'abandonner sa politique de bilinguisme quant à son fonctionnement.

J'ai une question pour vous, monsieur Wright. Avez-vous fait une analyse de l'impact de votre restructuration sur le français dans les Forces? Est-ce que ça a été considéré?

Lgén Michael Wright: Oui.

J'aimerais dire que ce n'est pas un exercice sur papier; c'est une affaire en pratique. Je suis certain que nos processus au sein de l'armée canadienne sont plus forts que ceux de tous les autres services au sein des Forces armées canadiennes. Nous avons des...

Xavier Barsalou-Duval: Vous m'avez mentionné que vous avez fait une analyse. Est-ce qu'il serait possible pour vous de la transmettre au Comité, pour que nous puissions justement voir l'effet que vous avez prévu ou, du moins, les mesures de sauvegarde que vous avez prises? Il y a peut-être des mesures compensatoires qui sont possibles ou qui ont été envisagées de votre côté à cet égard. Ça pourrait être intéressant pour nous d'en prendre connaissance.

● (1145)

Lgén Michael Wright: Nous allons travailler avec l'équipe du Comité afin de vous fournir de l'information sur notre analyse en ce qui concerne la modernisation de l'armée.

Xavier Barsalou-Duval: Pour en terminer avec ce sujet et nous permettre de passer à autre chose, j'en profiterais pour déposer ici aujourd'hui la motion suivante:

> Que le Comité permanent de la défense nationale invite la commissaire aux langues officielles du Canada à se pencher sur le plan de réorganisation de l'armée canadienne découlant du document « Point d'inflexion 2025 » annoncé par voie de communiqué le 5 octobre dernier et à venir témoigner dans le cadre de cette étude afin de nous faire part des conséquences qu'elle anticipe des changements suivants sur la place du français au sein des Forces armées canadiennes :
>
> a) le raccordement des forces régulières du 5e Groupe-brigade mécanisé de Valcartier, incluant le Royal 22e Régiment, à la 1re division d'Edmonton, en Alberta;
>
> b) la prise en charge par la 2e Division de Longue-Pointe, à Montréal, de l'ensemble des forces de réserve du Canada plutôt que d'assurer la coordination des effectifs québécois comme c'était le cas auparavant;
>
> c) le passage du Centre d'instruction de la 2e Division, à Valcartier, sous le commandement du Centre de doctrine et d'instruction de l'armée canadienne à Kingston, en Ontario, qui vient tout juste de renoncer à son statut bilingue, et;
>
> d) tout autre élément qu'elle jugerait approprié dans les circonstances.

[*Traduction*]

Le président: Je sais que nous voulons donner aux témoins l'occasion de s'exprimer. Nous garderons les motions pour la fin de la réunion. Je sais également qu'il est question de l'étude sur les francophones.

Mme Idlout invoque le Règlement.

Lori Idlout (Nunavut, Lib.): Les interprètes n'arrivaient pas à suivre le rythme pour interpréter du français vers l'anglais. Comme ils n'avaient pas le texte de la motion, je n'ai pas pu en comprendre tout le contenu.

Le président: C'est noté.

Madame Romanado, vous avez la parole.

Sherry Romanado: Monsieur le président, le général de l'armée est parmi nous pour parler de *Point d'inflexion 2025*. Il a reporté son témoignage à aujourd'hui en raison du drame de Wainwright. J'aimerais entendre les témoins; je propose donc l'ajournement du débat.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Monsieur le président, je n'ai pas...

[*Traduction*]

Le président: Cette motion ne peut pas faire l'objet d'un débat. Nous devons la mettre aux voix.

(*La motion est adoptée.*)

Le président: La parole est maintenant à M. Kibble.

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Merci.

Général Wright, je vous remercie de votre service, de celui de votre équipe et de vos propos sur la tragédie de Wainwright.

Un de mes amis était sur place. Je ne peux pas imaginer les répercussions sur vous, votre équipe et les personnes touchées. Je vous remercie donc de nous en avoir parlé.

J'ai lu votre rapport et je trouve beaucoup de ses éléments intéressants. J'aimerais m'attarder à certains d'entre eux.

Commençons par la façon dont le nombre de divisions a été établi. Nous entendons constamment parler des nouveaux dangers dans le monde. Sur quelles évaluations des menaces s'est-on fondé pour décider de créer une seule division de manœuvre? Les menaces en exigent-elles deux ou quatre? Quelles sont les menaces auxquelles nous faisons face?

Lgén Michael Wright: Je tiens à souligner que nous avions auparavant quatre divisions, mais qu'elles étaient administratives et régionales. Leurs commandants étaient responsables des unités de la Force régulière, des unités de la Force de réserve, des groupes de patrouilles des Rangers canadiens et du soutien institutionnel dans l'ensemble de l'armée.

Jeff Kibble: Il nous faut donc une seule division [*inaudible*] face aux menaces actuelles.

Lgén Michael Wright: Nous avons réorganisé le personnel et les capacités dont dispose actuellement l'armée canadienne pour les regrouper dans une division axée sur la mise sur pied de forces pour honorer nos engagements internationaux actuels. Ceux-ci comprennent l'opération Reassurance sur le flanc est de l'OTAN, en Lettonie, mais aussi l'opération Unifier.

Jeff Kibble: Contre quoi, précisément, la Division de défense du Canada doit-elle nous défendre? Aura-t-elle autant de capacités que la Division de manœuvre?

Lgén Michael Wright: Je vais commencer à répondre, puis je céderai la parole à la commandante de la 2e Division du Canada.

L'élément important, c'est que le Commandement des opérations interarmées du Canada a publié, en septembre dernier, le Plan de défense multidomaine du Canada. La générale Harvey a déjà créé ce que nous appelons notre commandement de la composante terrestre des opérations intérieures. Elle travaille avec son équipe et avec le commandant du Commandement des opérations interarmées du Canada pour déterminer comment les forces terrestres produiront les effets nécessaires à la réalisation de ce plan.

● (1150)

Jeff Kibble: Nous ne connaissons pas la menace précise.

Lgén Michael Wright: Je sais que le Comité a assisté, il y a plusieurs semaines, à une séance d'information à huis clos sur les menaces. Je dirais que les menaces dont il a été question sont bien connues.

Jeff Kibble: Elles n'y ont pas été précisées.

Vous avez mentionné les unités de tir direct lourd. Cela m'a plu. C'est une grande priorité dans votre rapport. Je ne vous ai pas entendu en parler comme d'une grande priorité aujourd'hui. Je suppose que c'était un oubli. Combien d'unités de tir direct lourd le plan prévoit-il par division?

Lgén Michael Wright: Ce n'était pas un oubli. J'ai 44 grands projets d'investissement et je ne peux pas tous les énumérer. Ce projet ne fait pas partie des cinq grandes priorités.

Jeff Kibble: Je comprends.

Lgén Michael Wright: Le projet de modernisation de tir direct lourd est mené en étroite collaboration avec les équipes d'autres projets, notamment celui du prochain ensemble de capacités d'aviation tactique, dirigé par l'Aviation royale canadienne. Nous cherchons à déterminer comment assurer des tirs directs lourds au moyen de systèmes avec ou sans équipage, au sol comme dans les airs.

Point d'inflexion 2025 indique que nous prévoyions un deuxième régiment blindé. Je tiens à souligner que ce document, publié en septembre 2025, était une déclaration d'intention et un appel à l'action. Vu la rapidité avec laquelle la guerre évolue actuellement, cela remonte à loin.

Jeff Kibble: Le document ne donnait pas de chiffres précis; il préconisait simplement la création d'une division. Aucune unité précise de tir indirect lourd n'était mentionnée. Je cherche simplement à connaître le nombre.

Lgén Michael Wright: Pour être certain, parlez-vous de tirs indirects ou de tirs directs?

Jeff Kibble: Je parle des tirs directs, puisque vous avez dit « tirs directs lourds ».

Lgén Michael Wright: À l'heure actuelle, l'unité de tir direct lourd de la 1re Division du Canada est le Lord Strathcona's Horse (Royal Canadians), basé à Edmonton, en Alberta. C'est une seule unité. Dans le cadre de la modernisation des tirs directs, nous cherchons à établir le bon équilibre.

Jeff Kibble: Je vais passer aux munitions. Je n'ai pas entendu de chiffre pour le nombre d'unités de tir direct lourd.

La vérificatrice générale vient de publier un rapport accablant sur les stocks de munitions et les importantes pénuries dans ce domaine. Cela touche la défense de la souveraineté du Canada. À combien s'élève le manque à combler, en pourcentage? Il est aussi question de 700 millions de dollars par année. Est-ce suffisant pour combler réellement ces lacunes et répondre aux nouveaux besoins de la nouvelle organisation que vous nous présentez?

J'ai entendu des témoignages crédibles faisant état de pénuries importantes d'artillerie en Lettonie. Pouvez-vous le confirmer également? J'entends même parler de soldats qui patrouillent sur le terrain en Lettonie sans munitions dans leur fusil. Nous manquons tout simplement de munitions. Avec 700 millions de dollars par année, quand aurons-nous les munitions que votre plan exige?

Lgén Michael Wright: Pour clore la question précédente, l'armée canadienne compte une seule unité de tir direct lourd.

Pour ce qui est des munitions, j'ai appris à mon arrivée ici que le rapport de la vérificatrice générale avait été publié. Je ne l'ai pas vu. Je peux toutefois vous dire que l'armée canadienne travaille en étroite collaboration avec le sous-ministre adjoint chargé des matériels et, surtout, avec le nouveau commandant du Commandement de forces interarmées du Canada, le lieutenant-général Darcy Molstad. Il insiste régulièrement sur les mesures à prendre pour accroître le nombre de jours de ravitaillement dont nous disposons, surtout en Lettonie, et pour nous assurer d'avoir les munitions appropriées, que ce soit pour l'instruction ou pour les opérations.

Jeff Kibble: Merci.

Le président: Merci, général.

Merci, monsieur Kibble.

Monsieur Malette, vous avez la parole pour cinq minutes.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Merci.

Messieurs les généraux, madame la générale, j'ai eu plaisir à discuter avec vous avant la réunion. Comme mes collègues l'ont dit, je vous présente de nouveau nos sincères condoléances pour les pertes dans vos rangs.

Ma première question s'adresse au général Wright, ou à la personne la mieux placée pour y répondre.

Nous avons parlé de l'importance de la 8e Escadre et de la BFC Trenton, dans ma circonscription. Je suis certain que vous y êtes tous passés à un moment ou à un autre de votre carrière. Compte tenu de l'importance stratégique des bases aériennes du Canada, dont la 8e Escadre, quels investissements sont nécessaires pour moderniser les infrastructures, renforcer la coordination entre l'armée et la force aérienne et nous assurer que nos bases peuvent soutenir nos engagements croissants envers l'OTAN, notre souveraineté dans l'Arctique et les interventions d'urgence au pays? J'ai pu constater moi-même une partie de la coordination qui s'y fait entre les moyens de l'armée et ceux de la force aérienne. Comment voyez-vous cette coordination évoluer?

Lgén Michael Wright: Une unité de l'armée canadienne est établie à la base des Forces canadiennes Trenton: le Centre d'instruction supérieure en guerre terrestre de l'Armée canadienne. Il offre de l'instruction dans des spécialités comme les opérations aéroportées et les opérations en terrain complexe.

Nous travaillons assurément main dans la main avec l'Aviation royale canadienne au sein de ses escadres. Pour moi comme pour mes collègues de niveau 1, la relation avec le sous-ministre adjoint chargé des infrastructures et de l'environnement est assurément l'une des plus importantes. En effet, il faut investir davantage dans nos escadres, tout comme dans nos bases.

Nous déployons beaucoup d'efforts pour nos bases, nos champs de tir et nos secteurs d'entraînement, mais aussi pour les manèges militaires partout au pays. Nous cherchons notamment à mettre davantage d'infrastructures à la disposition des réservistes dans les banlieues de certaines de nos plus grandes villes. Comme vous le savez, bon nombre de nos manèges militaires se trouvent au centre-ville de Montréal, de Toronto ou de Vancouver. Nous constatons…

● (1155)

Chris Malette: Il y a Belleville.

Lgén Michael Wright: Nous ne mettrons peut-être pas Belleville dans la même catégorie que Toronto, Montréal et Vancouver.

Il s'agit de permettre aux réservistes d'accéder plus facilement à l'instruction que nous leur demandons de suivre.

Chris Malette: Lorsque nous parlons d'un point d'inflexion pour l'armée canadienne, est-il surtout question d'un problème de financement, de personnel, d'équipement ou d'un problème fondamental dans la façon dont l'armée est structurée pour combattre? Est-ce ainsi que certaines personnes analysent la situation?

Lgén Michael Wright: Je commencerai par le dernier élément, la structure.

C'est précisément pour cette raison que nous avons apporté ces changements structurels, en réorganisant les quatre divisions pour en faire la 1re Division du Canada, la 2e Division du Canada et la Division de soutien de l'armée canadienne.

Pour ce qui est des ressources nécessaires, *Point d'inflexion 2025* expose la vision de l'armée quant aux mesures à prendre pour aller de l'avant. Bien sûr, nous travaillons étroitement avec toutes les autres organisations de niveau 1, dans tous les domaines, pour examiner ce qu'il faudra aux Forces armées canadiennes pour agir comme force interarmées à l'avenir.

Chris Malette: Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président: Oui.

Chris Malette: Merci.

La stratégie de modernisation de l'armée décrit avec une franchise inhabituelle les lacunes actuelles en matière de capacités. Quelles seront les conséquences si le Canada ne parvient pas à les combler dans les délais prévus par la stratégie?

Lgén Michael Wright: Il est important de parler franchement des lacunes, car nos soldats les constatent tous les jours, qu'il s'agisse du personnel ou de l'équipement dont nous disposons. Il faut essayer de les combler le plus rapidement possible pour pouvoir fournir les soldats dont la générale Harvey a besoin pour accomplir ses tâches ici, au Canada. Ces soldats doivent aussi continuer de contribuer aux opérations, notamment sur le flanc est de l'OTAN.

Chris Malette: Merci. Je pense qu'en ce moment, les Canadiens apprécient cette ouverture et cette franchise.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Ruff, vous disposez d'un maximum de cinq minutes.

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, messieurs les généraux, madame la générale, je suis heureux de vous revoir. Merci d'être venus.

Général Wright, je vous présente mes condoléances. Je vous remercie de votre leadership en tant que plus haut gradé du Princess Patricia au sein des Forces armées canadiennes. Ce leadership est essentiel. J'en ai été témoin en Afghanistan. Veuillez transmettre mes condoléances au colonel Reekie, le commandant de brigade. Je sais qu'il connaît bien les circonstances de la tragédie. Mes pensées et mes prières accompagnent toutes les familles touchées.

Quelle incidence la restructuration de l'armée canadienne a-t-elle eue sur vos relations avec le Commandement des opérations interarmées du Canada, ou COIC, et les commandements des forces opérationnelles interarmées régionales? Plus précisément, Toronto est-elle toujours le siège de la Force opérationnelle interarmées (Centre)? Comment tout cela s'articule-t-il?

Générale Harvey, vous jouez évidemment un rôle de premier plan à cet égard.

Lgén Michael Wright: Je vais très vite céder la parole à la générale Harvey, mais je peux vous dire que tout cela s'est fait en étroite consultation avec le Commandement des opérations interarmées du Canada. Nous voulions nous assurer de pouvoir remplir nos mandats: mettre sur pied des forces pour le Canada, mais aussi disposer de forces expéditionnaires et de forces à haut niveau de préparation. La structure des forces opérationnelles interarmées régionales a changé.

Je cède la parole à la générale Harvey.

Bgén Marie-Christine Harvey: Auparavant, trois forces opérationnelles interarmées régionales étaient commandées par un commandant de division. Il n'y en a maintenant qu'une, la Force opérationnelle interarmées régionale de l'intérieur. Elle couvre les provinces de l'Alberta au Québec. C'est ma deuxième fonction: je commande cette force sous l'autorité, bien sûr, du COIC, le Commandement des opérations interarmées du Canada. C'est un changement important.

Nous avions auparavant la Force opérationnelle interarmées (Est) à Montréal. C'est toujours là que se trouve le principal quartier général de la force opérationnelle interarmées régionale. Nous sommes toujours présents à Edmonton et à Toronto. Des forces opérationnelles interarmées régionales relèvent de la Force opérationnelle interarmées de l'intérieur par l'entremise de la 2e Division du Canada.

● (1200)

Alex Ruff: Je vous demanderais, à vous et à Anciens Combattants Canada, de rappeler au COIC de mettre son site Web à jour.

Générale Harvey, je vous souhaite bonne chance dans votre collaboration avec les provinces, surtout dans votre rôle de commandante de la Force opérationnelle interarmées régionale de l'intérieur.

Général Wright, je vais passer à l'instruction dans l'armée.

Vous et moi étions commandants à la même époque. Nous accueillions alors énormément d'officiers. Nous n'avions pas vraiment de problème de recrutement, puisque nous étions au plus fort de la mission en Afghanistan et que des Canadiens patriotes s'enrôlaient. Je sais que c'était un défi pour moi au 2e Bataillon du Royal Canadian Regiment. Je suis à peu près certain qu'il en allait de même pour vous au 2e Bataillon du PPCLI: il fallait trouver des occasions de commander pour tous les officiers qui arrivaient.

Les chiffres records de recrutement atteints par les Forces armées canadiennes au cours de la dernière année sont une bonne nouvelle. Si je comprends bien, ces records concernaient toutefois essentiellement les officiers et les femmes: on n'en avait pas recruté autant depuis 30 ans, ce qui est positif. En revanche, le recrutement de militaires du rang était inférieur à la moyenne, ou tout juste dans la moyenne. Quelle incidence cela a-t-il sur l'instruction et le perfectionnement professionnel des officiers? Comment les employez-vous tous? Je crois comprendre que, dans l'armée en particulier, des régiments ou des unités mettent en veilleuse des compagnies ou des escadrons par manque d'effectifs. Comment gérez-vous cette difficulté?

Lgén Michael Wright: Tout d'abord, nous avons obtenu de bons résultats dans plusieurs groupes professionnels, mais pas dans tous. Je vais vous donner quelques exemples. Dans l'artillerie et, assurément, dans les transmissions, nous avons encore du mal à recruter et à former suffisamment de militaires. C'est un premier problème.

Le deuxième problème est ce que nous appelons souvent le manque de cadres intermédiaires. Nous avons besoin de chefs — caporaux-chefs, sergents et, dans certains cas, capitaines —, mais en plus, comme je l'ai dit, l'armée est le moteur de la croissance des Forces armées canadiennes. Un grand nombre de sous-officiers supérieurs renforcent donc les effectifs de l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes à Saint-Jean.

Le député est très bien renseigné sur les officiers. En août, j'étais d'ailleurs à Gagetown pour la remise des diplômes au terme de la période de perfectionnement 1.2, qui correspond à ce que nous appelions autrefois la phase quatre de l'instruction d'infanterie. L'excellente nouvelle, c'est que 64 militaires ont obtenu leur diplôme à l'issue de ce cours, tous de la Force régulière et répartis entre ses trois régiments d'infanterie. La mauvaise nouvelle, c'est que nous n'avons pas 64 pelotons d'infanterie.

Il faut donc faire des choses semblables à ce que le député et moi faisions lorsque nous étions commandants: trouver des moyens de leur faire acquérir de l'expérience dans le cadre d'exercices ou en leur confiant des fonctions d'encadrement dans des cours, comme ceux de la période de perfectionnement PP1 ou les cours de commandant de section d'infanterie. Tout repose vraiment sur le leadership et le mentorat des commandants de compagnie et de bataillon.

Alex Ruff: Merci, général.

Le président: Merci, monsieur Ruff.

Madame Idlout, vous avez la parole pour cinq minutes.

Lori Idlout: *Qujannamiik, Iksivautaq*. Merci, monsieur le président.

Qujannamiik aux témoins. Merci beaucoup d'être venus. Bien sûr, je tiens moi aussi à souligner l'importance du service que vous rendez tous et des sacrifices que vous consentez pour contribuer à préserver la souveraineté du Canada et la sécurité de notre Arctique.

J'ai déjà expliqué au Comité que l'histoire de ma famille est liée à la souveraineté. Mon grand-père était un drapeau humain. Il avait été envoyé à Resolute pour aider les Inuits qui y avaient été déplacés au nom de la souveraineté. J'ai vu ces relations évoluer, depuis ces pratiques jusqu'au formidable travail que les Forces armées canadiennes accomplissent aujourd'hui pour établir avec les peuples autochtones des relations fondées sur la réconciliation. Je le vois particulièrement chez les Rangers canadiens.

Mes questions porteront sur le soutien aux Rangers canadiens. Pourriez-vous nous parler de la Force opérationnelle interarmées (Nord)? J'apprécie beaucoup le major Sean Brinkema, qui y fait preuve d'un leadership remarquable. Ces changements facilitent-ils le maintien des bonnes relations de cette force avec les Rangers canadiens?

● (1205)

Lgén Michael Wright: Je vais rapidement céder la parole à la commandante de la 2e Division du Canada. Je précise toutefois que nous réalisons actuellement ce que nous appelons le projet d'amélioration des Rangers canadiens. Nous avons notamment entrepris de réunir les cinq groupes de patrouilles des Rangers canadiens, qui regroupent les Rangers de sept provinces et des trois territoires, au sein d'un seul groupe relevant de la 2e Division du Canada.

Bgén Marie-Christine Harvey: Il est important de mentionner une bonne nouvelle à ce stade-ci: hier, j'étais à Kangiqsualujjuaq pour remettre la Décoration des Forces canadiennes à un de nos Rangers du 2e Groupe de patrouilles des Rangers canadiens, en reconnaissance de ses 52 années de service. Nous sommes extrêmement fiers du service de nos Rangers.

Comme le commandant l'a mentionné, nos relations avec la Force opérationnelle interarmées (Nord) se sont renforcées parce que nous avons créé le quartier général du Groupe des Rangers canadiens. Ce quartier général nous permet de mieux coordonner tous les effets opérationnels des Rangers canadiens, que ce soit par l'intermédiaire de cette force, dans toutes nos activités avec le Commandement des opérations interarmées du Canada, lors de l'exercice mené dans le cadre de l'opération Nanook ou dans tous les exercices que nous menons avec nos groupes de patrouilles des Rangers canadiens et nos groupes-compagnies d'intervention dans l'Arctique.

La création de ce quartier général a permis de reproduire cette synergie. Le commandement, qui se consacre à la direction de nos groupes de patrouilles, renforce nos relations avec la Force opérationnelle interarmées (Nord).

Lori Idlout: Dans le temps qui vous reste, j'aimerais comprendre les rôles et les responsabilités des unités de réserve des Forces canadiennes et des Rangers canadiens au sein de la Division de défense du Canada.

Lgén Michael Wright: Je vais céder la parole à la générale Harvey. Elle a parlé des Rangers canadiens, des groupes-compagnies d'intervention dans l'Arctique et de leur capacité à participer à l'opération Nanook.

Générale Harvey, je vous en prie.

Bgén Marie-Christine Harvey: Bien sûr, au sein de la Division de défense du Canada, notre principale responsabilité à l'égard des troupes terrestres s'exerce par l'intermédiaire de la Force opérationnelle interarmées (Nord) et du Commandement des opérations interarmées du Canada, dans la série d'opérations que nous appelons l'opération Nanook. Cette opération est essentielle et s'inscrit dans le Plan de défense multidomaine du Canada, qui est en cours d'élaboration.

Pour appuyer l'opération Nanook, nous avons la responsabilité de mettre sur pied toutes les forces terrestres nécessaires à ces exercices, en faisant appel à nos groupes-compagnies d'intervention dans l'Arctique et à nos Rangers canadiens. Pendant ces opérations, nous menons des exercices d'interopérabilité interarmées avec les partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones dans l'ensemble du Nord. Nos Rangers canadiens et nos groupes-compagnies d'intervention dans l'Arctique contribuent ainsi de façon essentielle à l'exercice de la souveraineté dans cette région.

Le président: Merci, générale.

Merci, madame Idlout.

Nous revenons à vous, monsieur Barsalou-Duval, pour deux minutes et demie.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Merci, monsieur le président.

J'aurais aimé être capable d'aborder d'autres sujets aujourd'hui, mais il faut croire que ce n'est pas possible.

Je tiens à vous dire, monsieur le président, que je suis vraiment scandalisé — et « scandalisé » est le bon mot — par le vote qu'il vient d'y avoir, par lequel on traite de la question du français et de la place du français dans une restructuration majeure comme étant une frivolité et une perte de temps, alors que c'est un enjeu fondamental. C'est un enjeu qui pose une question importante, à savoir si les Québécois et les francophones qui s'engagent dans les Forces canadiennes vont être respectés et vont être capables de travailler dans leur langue, de façon à ce que, justement, ils puissent s'épanouir dans ça. Alors, je suis vraiment préoccupé de constater que je suis le seul, ici, qui soulève ces questions-là. Je suis le seul, ici, qui demande à ce que nous parlions de ça. Pourtant, on a passé l'été à parler d'un scandale découlant du fait qu'il y a des centaines d'unités au Canada où le statut du français a été recalé.

Ma motion visait simplement à ce que la commissaire aux langues officielles vienne donner son opinion sur la réforme. Je ne lui demande pas d'inverser la réforme ou d'annuler la réforme. Je veux juste qu'on se demande s'il n'y aurait pas des répercussions à cet égard et s'il n'y aurait pas des ajustements à faire. Or, on jette carrément ça en dessous de la table en disant que ce n'est pas important, qu'on s'en fiche et qu'il y a des enjeux plus importants.

Monsieur le président, je suis vraiment fâché, mais vraiment fâché par le vote qu'il vient d'y avoir, et je pense que j'ai rarement été aussi fâché depuis que je suis député à la Chambre des communes.

● (1210)

[*Traduction*]

Le président: Il vous reste une minute, monsieur.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Monsieur le président, pourriez-vous me donner plus tard la minute qu'il me reste?

[*Traduction*]

Le président: Non, monsieur. Nous poursuivons. Le temps nous manque.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Je n'ai pas d'autres questions.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Bezan, vous avez la parole.

James Bezan: Merci, monsieur le président.

Nous parlons d'utiliser davantage de drones, de véhicules aériens sans pilote, de robotique et de moyens cybernétiques, en tirant des leçons de l'Ukraine. Tout récemment, pour améliorer ses opérations sur le champ de bataille, l'Ukraine s'est dotée d'une division entière consacrée aux systèmes sans équipage et à l'utilisation de la robotique au sol, dans les airs, sur l'eau et sous l'eau. Elle a obtenu des résultats remarquables en travaillant directement avec l'industrie et en s'adaptant rapidement.

Dans *Point d'inflexion 2025*, vous parlez des autres domaines d'investissement essentiels. Les véhicules aériens sans pilote en font partie, mais l'objectif est fixé à 2040. Vu l'évolution de la situation, nous n'avons pas autant de temps. Espérons que le Canada ne sera pas directement engagé dans un conflit. Toutefois, compte tenu de l'évolution de la situation et d'un contexte de menace de plus en plus instable, comment l'armée peut-elle adopter plus rapidement de nouvelles technologies, en travaillant avec l'industrie et en les mettant à l'essai en temps réel?

Lgén Michael Wright: Encore une fois, *Point d'inflexion 2025* date maintenant de 13 mois. Compte tenu du rythme des changements technologiques, surtout pour les systèmes sans équipage… Je sais que le général Masson a déjà mentionné l'initiative Minerva. Pour ma part, en septembre dernier, donc le mois dernier, j'ai ordonné la formation, d'ici l'automne prochain, d'un escadron de combat robotisé à partir d'une sous-unité d'environ 120 soldats du Royal Canadian Dragoons, à Petawawa, et d'un autre à partir d'une sous-unité du 12e Régiment blindé du Canada, à Valcartier.

L'objectif est de mettre des systèmes aériens sans pilote et des systèmes terrestres sans équipage entre les mains de nos soldats, sans leur dire: « Voici la doctrine à suivre et l'instruction à recevoir. » Nous voulons mettre l'industrie en contact avec nos soldats pour trouver la bonne façon d'employer ces systèmes. C'est ce qui orientera ensuite la doctrine et l'instruction.

James Bezan: Dans cette démarche, quel rôle jouent Recherche et développement pour la défense Canada et la BFC Suffield, avec son immense zone d'opérations, pour nous permettre de mettre à l'essai une bonne partie de cet équipement?

Lgén Michael Wright: La bonne nouvelle, c'est que beaucoup de gens nous aident, au-delà de Recherche et développement pour la défense Canada et de son travail dans le cadre de BOREALIS. Veuillez m'excuser, mais je ne me rappelle plus ce que signifie le sigle BOREALIS. Cet organisme nous aide assurément à innover et à accélérer la mise en service.

Je dirais que notre principal partenaire est le Commandement de forces interarmées du Canada. Plus particulièrement, son travail dans le cadre de l'Initiative liée aux drones de la Défense a permis d'accélérer considérablement l'intégration de capacités sans équipage dans l'armée.

Hier encore, le commandant du Commandement de forces interarmées du Canada, le lieutenant-général Molstad, a fait le point sur les demandes de propositions lancées pour un projet de systèmes aériens sans pilote destinés aux opérations intérieures et un projet de systèmes aériens sans pilote à moyenne portée. Cela ne veut pas dire que nos soldats disposent de suffisamment de systèmes sans équipage, mais nous nous efforçons de leur fournir rapidement un nombre suffisant de ces systèmes.

Dernier point: il est tout aussi important d'examiner les systèmes terrestres sans équipage. Il a été question des leçons tirées de l'Ukraine et de l'utilisation de ces systèmes pour minimiser ou réduire les risques auxquels les soldats sont exposés. Il est important de nous y intéresser.

● (1215)

James Bezan: J'ai une dernière question, puis je céderai la parole à M. Ruff.

Nous avons parlé de roquettes de précision à longue portée. Je suppose qu'il s'agit de systèmes de lance-roquettes multiples. Dans quels délais pouvons-nous les acquérir, sachant à quel point ils sont importants, avec la défense aérienne, pour assurer la meilleure protection possible à nos troupes sur le théâtre d'opérations?

Lgén Michael Wright: Le projet de frappe de précision à longue portée avance très bien. Nous espérons d'ailleurs recevoir les premiers systèmes en 2028.

La défense aérienne basée au sol est importante pour protéger les forces de l'armée. De plus, l'une des principales tâches de l'équipe de la générale Harvey au sein de la 2e Division du Canada sera d'assurer la contribution de l'armée à la défense aérienne et antimissile intégrée du Canada.

Alex Ruff: Pour revenir à la question des véhicules aériens sans pilote, je ne veux pas aborder leur rôle dans la défense du territoire. Toutefois, pour nos troupes en Lettonie, en particulier… Dans le conflit entre l'Ukraine et la Russie, il est question de 10 000 drones par jour. Comment reproduisez-vous cette réalité dans l'instruction de l'armée canadienne, surtout pour nos forces qui s'apprêtent à partir en Lettonie?

Lgén Michael Wright: C'est précisément pour cela que nous nous employons de toute urgence à intégrer davantage de systèmes sans équipage.

Nous en avons actuellement environ 600. D'ici la fin de l'exercice, ce nombre devrait doubler pour atteindre 1 200. Ensuite, la cadence devrait augmenter considérablement grâce à l'Initiative liée aux drones de la Défense.

Lors de l'exercice Maple Sword au printemps prochain, à Wainwright, nous intégrerons assurément des systèmes sans équipage, tant du côté des forces ennemies que du côté des forces amies, parce que nous devons nous entraîner. Nous savons que nous devons être prêts à combattre.

Le président: Merci, général. Merci, monsieur Ruff, monsieur Bezan.

Monsieur Earle, vous avez la parole pour cinq minutes.

Philip Earle (Labrador, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de votre leadership. Comme mes collègues, je vous présente mes condoléances. Surtout, en tant que Canadien et député du Labrador, où se trouve une base militaire, j'ai apprécié le leadership dont vous avez fait preuve. Vous percevez probablement une certaine émotion dans la salle aujourd'hui. Je souhaite que vous y voyiez notre appui aux hommes et aux femmes qui portent l'uniforme.

Nous allons mener une étude sur les militaires autochtones et sur la langue française, et le ministre comparaîtra. Il y a toutefois un moment prévu pour les travaux du Comité. Nous discuterons des motions qui ont été évoquées, mais, pour l'instant, je considère que cette étude est la plus importante que le Comité puisse mener.

Je viens du Nord. Comme ma collègue qui a pris la parole plus tôt, je veux parler des Rangers canadiens. Vous nous avez dit qu'ils étaient 4 800 à exercer leurs activités dans sept provinces et deux territoires. Sachant qu'ils jouent un rôle de soutien important auprès de l'armée canadienne, j'aimerais que vous nous expliquiez à quel point les Rangers canadiens sont importants pour l'excellent travail accompli sous votre direction.

Lgén Michael Wright: Les Rangers canadiens sont absolument essentiels, et pas seulement parce qu'ils sont les yeux et les oreilles des Forces armées canadiennes. Je dis bien les Forces armées canadiennes, et non seulement l'armée canadienne. Dans le cadre du renforcement des Rangers canadiens, nous veillons notamment à ce que leurs observations sur les activités et les changements dans le Nord et dans l'Arctique puissent être intégrées à l'image commune de la situation opérationnelle des Forces armées canadiennes, par l'intermédiaire du Commandement des opérations interarmées du Canada.

Ils sont essentiels aussi parce que, à mesure que nous augmentons le rythme et la fréquence des volets de l'opération Nanook dans le Nord et dans l'Arctique, ce sont eux qui nous donnent de précieux conseils pour survivre dans des climats très rigoureux.

Philip Earle: Est-ce que vous ou un membre de votre équipe pourriez nous expliquer comment nous pourrions recruter davantage de Rangers canadiens pour les aider à accomplir leur travail? Comme vous l'avez dit, ils sont au service de toutes les divisions des Forces armées canadiennes.

Lgén Michael Wright: En réunissant les cinq groupes de patrouilles des Rangers canadiens, auparavant répartis entre quatre divisions, nous espérons justement renforcer les Rangers, tant en ce qui concerne l'équipement et le recrutement que les politiques à mettre en place. Je tiens toutefois à apporter une nuance: pour que les Rangers demeurent efficaces, il s'agit moins d'augmenter leurs effectifs que de les rendre plus efficaces grâce à un équipement approprié, mais aussi à de bonnes politiques.

J'ajouterais que les Rangers canadiens apportent une autre contribution immatérielle: ils sont des vecteurs de résilience dans leurs communautés.

● (1220)

Philip Earle: Merci.

Toujours au Labrador, d'où je viens, les Rangers canadiens s'entraînent ou prêtent main-forte aux côtés de certains de nos alliés européens, notamment l'armée allemande et les forces spéciales allemandes. Dans le contexte mondial actuel, à quel point est-il important que ces Rangers canadiens soient sur la même longueur d'onde que certains de nos alliés européens?

Lgén Michael Wright: Il n'y a pas que les Rangers canadiens. L'armée canadienne approfondit ses relations avec les pays nordiques et, bien sûr, avec les forces armées lettones, compte tenu de notre mission en Lettonie. Nous avons particulièrement renforcé nos relations avec les pays nordiques — la Finlande, la Norvège, la Suède et le Danemark — et nous cherchons à nous entraîner davantage avec eux, à augmenter le volume d'instruction dans le cadre des volets de l'opération Nanook et à y accroître leur participation.

Philip Earle: Je pense qu'il me reste environ une minute.

Brigadière-générale Harvey, vous avez parlé des changements apportés à la force opérationnelle interarmées, dont le territoire s'étend jusqu'au Québec. Or, les Rangers canadiens de la 5e Escadre Goose Bay s'entraînent aux côtés d'alliés européens. C'est une région subarctique du Nord. Cette base relève de la Force opérationnelle interarmées — Atlantique. Je ne veux pas semer la confusion entre les différents découpages, mais puis-je vous demander pourquoi la limite a été fixée au Québec? Pourquoi ne pas avoir envisagé de l'étendre jusqu'à la côte Est, compte tenu de l'apport des Rangers canadiens à l'excellent travail des Forces canadiennes?

Bgén Marie-Christine Harvey: Je ne veux pas empiéter sur le rôle du COIC, le Commandement des opérations interarmées du Canada. Je peux seulement vous dire que son commandant réévalue actuellement toute la structure des forces opérationnelles interarmées à la lumière du Plan de défense multidomaine du Canada. Changera-t-elle ou restera-t-elle la même? C'est encore à l'étude. L'examen est en cours.

Philip Earle: Merci de votre témoignage et de votre leadership.

Le président: Monsieur Anderson, vous avez la parole.

Scott Anderson: En ce qui concerne nos relations avec les États-Unis et l'intégration au NORAD, les chaînes d'approvisionnement en véhicules blindés fonctionnent-elles toujours et les liens industriels se maintiennent-ils, à notre connaissance?

Lgén Michael Wright: Je peux vous dire que des membres de l'armée canadienne servent dans l'armée américaine, et que des membres de l'armée américaine servent dans l'armée canadienne.

Scott Anderson: Les opérations du NORAD se poursuivent.

Lgén Michael Wright: Le NORAD est un commandement distinct. Il compte assurément des membres de l'armée canadienne, mais je peux vous dire que les opérations se poursuivent. D'autres témoins seraient beaucoup mieux placés pour vous parler du NORAD.

Scott Anderson: Pour ce qui vous concerne, nos relations avec l'armée américaine se poursuivent donc comme avant, sans ralentissement.

Lgén Michael Wright: Je peux vous dire que les relations entre l'armée canadienne et l'armée américaine se poursuivent.

Scott Anderson: L'intégration à l'Union européenne voulue par le premier ministre Carney va nous coûter 10 millions de livres à titre de contribution initiale au programme Agir pour la sécurité de l'Europe, ou SAFE: 2,5 millions pour l'administration et 7,5 millions à valoir sur les frais futurs. D'autres éléments d'infrastructure s'y ajouteront. Le coût pour le Canada est clair, mais, à votre avis, qu'en retirera-t-il?

Lgén Michael Wright: Je peux seulement parler, du point de vue de l'armée canadienne, de l'importance de nos relations avec les armées européennes, non seulement au sein de l'OTAN, mais plus particulièrement grâce à notre présence sur son flanc est.

Scott Anderson: Je parle plutôt de l'approvisionnement et de l'acquisition d'équipement auprès de ces pays dans le cadre de SAFE.

Lgén Michael Wright: La stratégie industrielle de défense du Canada compte trois piliers. Le premier est la construction au Canada. Nous pourrions réaliser 80 % de nos projets au Canada. Le deuxième est le partenariat entre une entreprise canadienne et une entreprise étrangère. Le troisième est le recours à un autre pays.

Je peux vous dire que l'équipe du général Masson, mais aussi et surtout le sous-ministre adjoint chargé des matériels et l'Agence de l'investissement pour la défense, examinent les options pour fournir à l'armée canadienne le meilleur équipement dans les délais voulus.

Scott Anderson: Ma dernière question est la suivante: l'armée a-t-elle évalué les risques d'une dépendance partielle aux chaînes d'approvisionnement européennes dans le cadre de ce programme, en cas de conflit majeur en Europe? C'est probablement là qu'un conflit éclaterait, s'il devait y en avoir un. Craignez-vous que nous ne puissions plus avoir accès à ces chaînes d'approvisionnement en cas de guerre en Europe?

Lgén Michael Wright: Je ne peux pas me prononcer sur les chaînes d'approvisionnement, mais je peux vous dire que, pour chacune de nos opérations, nous devons examiner tous les aspects, dont, assurément, les chaînes d'approvisionnement. Que ce soit au Canada ou en Lettonie, où se déroule actuellement notre plus grande mission, c'est une question à laquelle nous devons continuellement prêter attention.

● (1225)

Scott Anderson: Merci beaucoup.

Je vais céder le reste de mon temps à mon collègue, M. Ruff.

Alex Ruff: Merci.

Selon des informations rendues publiques il y a deux semaines, tous les ministères doivent encore procéder à des compressions dans leurs dépenses de fonctionnement. Ces compressions toucheraient aussi les organisations de niveau 1, et l'armée en particulier. Si je comprends bien, la solde des réservistes représente 40 % de votre budget de fonctionnement. Des postes de classe B pourraient être supprimés, ce qui aurait des répercussions sur l'instruction.

Si ces compressions se confirment, quelle incidence auront-elles sur la capacité de l'armée à assurer l'instruction et à garder tout le monde en emploi? Elles touchent particulièrement la Première réserve. Je sais notamment que la 2e Division du Canada, commandée par la générale Harvey, dépend beaucoup des réservistes de classe B et serait donc très touchée.

Lgén Michael Wright: Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes travaillent bel et bien ensemble à l'examen des dépenses pour s'assurer qu'elles correspondent directement aux grandes priorités de défense.

Je vais parler de la classe B. Nous examinons les postes de classe B dans l'ensemble de l'armée canadienne. Le vice-chef d'état-major de la défense a ordonné le même examen dans l'ensemble des Forces armées canadiennes: il s'agit de voir où les réservistes de classe B sont actuellement employés et où ils devraient l'être. Nous devons vraiment nous assurer que les unités de la 2e Division du Canada reçoivent des renforts de classe B. Dans le cadre de cet examen à l'échelle des Forces armées canadiennes, nous travaillons au sein de l'armée pour tenter de réaffecter du personnel afin de répondre aux besoins de la générale Harvey.

Le président: Merci.

Je passe maintenant à M. Danko.

Bienvenue au Comité.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président. Je suis vraiment heureux de participer aux travaux du Comité de la défense nationale. La discussion est passionnante.

Je sais que la période est très difficile. Je vous remercie donc d'être parmi nous et de vous consacrer à la restructuration des Forces armées canadiennes, un travail particulièrement important en ce moment.

Nous avons beaucoup parlé de la réorganisation de la structure, mais j'aimerais voir comment elle s'articule avec la stratégie industrielle de défense et s'harmonise avec elle. Je crois qu'il est question de 180 milliards de dollars pour l'approvisionnement en matière de défense et de 290 milliards pour les immobilisations liées à la défense, selon l'approche construire, établir des partenariats et acheter canadien. Nous en avons déjà vu quelques exemples dans les partenariats avec l'Ukraine.

Alors que nous parlons de l'évolution des alliances dans le monde, des menaces et ainsi de suite, à quel point est-il important que les Forces armées canadiennes soient autonomes pour tout ce qui touche à l'équipement… aux acquisitions et aux chaînes d'approvisionnement, et ce, dans l'ensemble des forces armées?

Lgén Michael Wright: Comme je l'ai dit dans une réponse précédente, il est extrêmement important de disposer de chaînes d'approvisionnement résilientes et prévisibles. Le travail du major-général Masson et de son équipe avec l'Agence de l'investissement pour la défense appuie directement la stratégie industrielle de défense.

John-Paul Danko: Dans votre déclaration, vous avez parlé du recrutement et de la nécessité d'avoir dans les forces armées le personnel dont nous aurons besoin, compte tenu de l'évolution des conflits à venir dans le monde. Un aspect qui m'intéresse est l'importance croissante de l'expertise en haute technologie dans le secteur de la défense, que ce soit pour la cyberguerre ou, par exemple, pour l'ingérence politique que nous avons observée et qui provient de centres de données, de trolls et de fermes de robots. Nous avons besoin de personnel possédant une expertise dans ces domaines.

Comment recrutez-vous, pour les forces armées et le secteur de la défense, les personnes capables de répondre à ces besoins en haute technologie?

Lgén Michael Wright: Une partie de cette question dépasse le cadre de l'armée canadienne, en particulier le volet cybernétique. Nous avons le Commandement Cyber des Forces armées canadiennes, qui appuie assurément les opérations dans le domaine terrestre.

De façon générale, même au sein de l'armée canadienne, l'équipement actuel et celui qui sera mis en service font de plus en plus appel à la haute technologie. Je pense que nos soldats et les jeunes Canadiens qui s'enrôlent dans l'armée s'y attendent, puisqu'ils vivent dans un monde où ils utilisent constamment des technologies de pointe ou des technologies modernes.

● (1230)

John-Paul Danko: Ce que j'ai entendu de jeunes qui s'intéressent aux forces armées, c'est qu'ils souhaitent acquérir de l'expérience et utiliser le meilleur équipement au monde, et ce, dans le cadre d'une carrière militaire ou dans le secteur privé, et tirer parti de cette expérience.

En ce qui concerne le recrutement, lorsque je regarde autour de moi, je note l'absence de diversité dans cette salle. Comment peut-on s'assurer que la population canadienne est mieux représentée sur les plans de la langue, du genre, de l'origine ethnique et de la composition générale de la population, lorsqu'on recrute pour la Défense et les Forces armées canadiennes?

Lgén Michael Wright: Si l'on prend la 2e Division du Canada, et en particulier ses unités situées dans les grands centres urbains — je ne nommerai pas ces centres cette fois-ci, pour éviter d'en exclure —, on constate dans ces unités bien plus de diversité que dans la Force régulière.

Générale Harvey.

Bgén Marie-Christine Harvey: Je pense que c'est là la force de la 2e Division du Canada: la diversité. Il y a une diversité de provinces et de langues, mais aussi d'horizons, de connaissances et de professions exercées par les réservistes dans leur vie civile.

Quant à la démographie, à Montréal, par exemple, nous explorons la possibilité de sortir de l'île pour voir où nous pouvons recruter et étendre nos efforts afin d'atteindre cette diversité. Où se trouvent les jeunes et où sont ceux qui souhaitent servir?

Nous explorons d'autres options pour diversifier et recruter des personnes appelées à servir au sein des FAC et de la Force de réserve.

John-Paul Danko: Merci, générale.

Le président: Merci, monsieur Danko.

Monsieur Barsalou-Duval, c'est à vous.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Merci, monsieur le président.

En commençant, j'en profiterais pour souligner que, tout à l'heure, la procédure qui a été utilisée pour provoquer le vote était illégale. Vous n'auriez pas dû la reconnaître, étant donné qu'on ne peut pas interrompre quelqu'un qui a le droit de parole par un recours au Règlement dans le but de provoquer un vote ou même pour invoquer à son tour le Règlement. La finalité aurait peut-être été la même, mais la procédure n'a pas été suivie adéquatement. Je trouve qu'il est important que, pour la suite des choses, ce soit fait correctement.

J'ai maintenant une question pour les témoins qui sont ici avec nous.

Certains témoins ont soulevé le fait qu'il y avait une volonté, de la part de la Défense nationale, de doter le Canada de meilleures capacités souveraines, ce qui semble louable. Tous les témoins semblent être allés dans cette direction. Cependant, un témoin a dénoté qu'il manquait peut-être de précision quant à la capacité souveraine qu'on cherche à obtenir. En fait, le but serait d'être capable de soutenir des conflits de haute intensité sans le soutien des États-Unis, mais ce n'est pas inscrit précisément dans le document.

Est-ce que c'est quelque chose qui aurait pu être inscrit dans le document ou qui devrait l'être? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous me dire pourquoi? Ça, c'est le premier volet.

Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je vais vous poser une deuxième question tout de suite. Elle va un peu dans le même sens.

Dans votre document « Point d'inflexion 2025 », on parle de dissuader toute agression et d'intervenir en cas de menaces émergentes, mais on ne mentionne pas non plus qui pourrait poser ces menaces émergentes. Est-ce que vous pourriez nous préciser ces choses aussi?

Lgén Michael Wright: Pour ce qui est de la première question, je pense qu'il est important de reconnaître le fait que l'industrie de la défense au Canada connaît une grande croissance depuis un an ou un an et demi, soit depuis le début de l'année 2025.

C'est certain qu'il y a des capacités qu'on ne possède pas ici, au Canada. Cela dit, je peux utiliser plusieurs bons exemples, comme Logistik Unicorp, qui se trouve à Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec, et qui est responsable de la majorité...

Xavier Barsalou-Duval: Je ne sais pas si vous avez bien compris ma question.

Lgén Michael Wright: Oui, j'ai bien compris.

● (1235)

Xavier Barsalou-Duval: Je n'avais pas l'impression que c'était le cas.

Lgén Michael Wright: C'est vrai, nous ne l'avons pas mentionné dans le document. Comme je l'ai expliqué, c'était un document pour l'armée canadienne. Je pense que les éléments qui viennent d'être soulevés dans les questions relèvent plus des politiques de défense nationale et n'ont pas nécessairement à être inclus dans un document pour un service des Forces armées canadiennes.

Xavier Barsalou-Duval: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Merci.

J'aimerais rappeler au Comité que nous essayons de travailler dans un esprit de collaboration. Nous travaillons à une étude concernant la communauté francophone.

Monsieur Barsalou-Duval, nous souhaitons entendre votre motion. Je sais qu'elle n'a pas été présentée dans les deux langues officielles et je sais qu'il y a eu un malentendu avec les interprètes, mais je tiens à vous assurer que nous voulons traiter de votre question. Il s'agit simplement pour nous de coordonner la comparution des témoins — et nous avons une étude.

Je sais que le ministre tient à venir vous répondre, à vous particulièrement; nous allons donc gérer ce processus. En tant que président, je ferai tout en mon pouvoir pour que vous receviez le respect que vous et la communauté francophone êtes en droit de vous attendre.

Monsieur Kibble, c'est à vous.

Jeff Kibble: Merci, monsieur le président.

Je cherche des chiffres. J'ai envie de chiffres aujourd'hui.

J'ai aimé votre observation concernant les progrès réalisés en matière de recrutement. D'après les chiffres que j'ai vus, il y a eu une hausse — d'environ 1 % pour l'effectif qualifié en activité en moins d'un an. C'est positif, mais il reste encore bien du chemin à faire.

Ma question portant sur les chiffres est la suivante: quand les Forces canadiennes atteindront-elles tout l'effectif opérationnel formé? Est-ce suffisant pour la création d'une division dans le cadre de votre réorganisation? Les effectifs suffisent-ils? En avez-vous besoin de plus? C'est l'occasion pour vous d'en demander 500 000 ou quelque chose du genre.

Lgén Michael Wright: L'armée dispose d'agilité et de souplesse, et elle tirera parti des avancées en matière de capacités tout en les accueillant favorablement — par exemple, comme l'a mentionné le major-général Masson à propos du fusil d'assaut modulaire canadien.

Nous avons connu un certain succès en recrutant davantage de soldats pour remplir certaines de nos missions existantes, mais nous venons tout juste de mettre sur pied cette semaine le 8e Régiment d'artillerie aérienne à Gagetown, au Nouveau-Brunswick.

Jeff Kibble: Je n'ai pas entendu de chiffre. Je voulais savoir quand les Forces canadiennes atteindront leur effectif qualifié en activité et si cela suffira pour votre plan. Je ne doute pas de la capacité de l'armée à faire ce qu'on lui demande avec les moyens dont elle dispose. Ce que j'essaie de comprendre, c'est ce qu'elle veut et ce dont elle a besoin.

Lgén Michael Wright: La question des objectifs des Forces armées canadiennes relève du chef d'état-major de la Défense et du chef du personnel militaire.

L'armée a défini ce qui serait nécessaire pour passer de notre situation actuelle à celle que nous souhaitons atteindre, mais j'aimerais souligner que nous disposons de souplesse et d'agilité.

Jeff Kibble: D'accord. Nous avons de la souplesse, mais pas de chiffres. Passons à d'autres chiffres.

À quel pourcentage de vos stocks de munitions en êtes-vous, et quand allez-vous atteindre le niveau requis? Je sais que vous n'avez pas lu le rapport de la vérificatrice générale, mais, en tant que responsable de l'armée, vous devez savoir de quelle quantité d'artillerie vous disposez et de combien vous avez besoin. Est-il vrai que les stocks en Lettonie sont très limités? Avez-vous des chiffres à ce sujet?

Je ne doute pas de la capacité de l'armée à faire preuve de souplesse avec le peu de munitions dont elle dispose, mais quelles sont les lacunes et de quoi avez-vous besoin? Nous sommes ici pour essayer de vous aider. Si vous nous donnez ces chiffres, nous pourrons mieux vous aider.

Lgén Michael Wright: Je vais décevoir le député, car je n'ai pas ces chiffres sous la main. Nous pourrions peut-être prendre note de certaines de ces demandes.

En ce qui concerne la Lettonie en particulier, le Commandement des opérations interarmées du Canada dirige la mission, mais l'armée et le Commandement de forces interarmées s'efforcent continuellement de veiller non seulement à augmenter le nombre de jours d'approvisionnement, mais aussi à disposer de l'infrastructure requise pour entreposer ces réserves.

Jeff Kibble: Bien, merci.

J'espère que vous pourrez nous envoyer certains de ces chiffres sur l'effectif qualifié en activité ou les stocks de munitions. Encore une fois, nous sommes ici pour vous aider.

Je m'excuse. Je n'ai pas été suffisamment précis au sujet des tirs directs lourds. En fait, je m'intéresse au nombre de véhicules que vous avez et au nombre dont vous aurez besoin. J'ai besoin de connaître ces chiffres. Avez-vous besoin de 500, 1 000 ou 250?

Je comprends que vous n'ayez pas encore précisé exactement le type de véhicule dont vous avez besoin. N'oubliez pas que nous essayons de vous aider. Ce sont ces chiffres-là qui nous permettent de vous fournir ce dont vous avez besoin. Ils aident l'opposition à faire pression sur le gouvernement pour qu'il prenne les mesures nécessaires. Nous travaillons tous ensemble pour y parvenir.

Pouvez-vous me donner un chiffre, sinon pourriez-vous nous le communiquer plus tard?

Lgén Michael Wright: Je peux tout à fait vous citer le nombre dont nous disposons actuellement — plus tard, car je ne l'ai pas sous les yeux. Je peux vous indiquer le nombre de chars Leopard que nous avons ici, au Canada, et celui que nous avons déployé en Lettonie.

Jeff Kibble: De quoi aurons-nous besoin pour votre plan?

● (1240)

Lgén Michael Wright: Je ne vais pas donner un seul nombre de chars, car nos besoins comprendront à la fois des chars avec équipage et des chars sans équipage. Je ne pense pas disposer des renseignements nécessaires pour prendre une décision éclairée quant à nos besoins en 2026.

Jeff Kibble: Comment les commandez-vous? Comment vous adressez-vous à l'Agence de l'investissement pour la défense? « Il nous faut… eh bien, nous ne savons pas ce qu'il nous faut. » Quel chiffre allez-vous leur citer?

Lgén Michael Wright: C'est là toute l'importance du travail accompli tous les jours par le brigadier-général Masson et son équipe, sous la direction du responsable des besoins terrestres et en collaboration avec…

Jeff Kibble: Je vais céder ma dernière question à M. Bezan. J'attends avec impatience les chiffres que vous nous communiquerez.

Merci.

James Bezan: Pour faire suite à cela, la vérificatrice générale a publié ce matin un rapport sur les stocks de munitions de la Défense nationale, tant pour l'entraînement et la disponibilité opérationnelle que pour les stocks stratégiques.

Elle a notamment fait remarquer que l'armée alloue à l'entraînement plus de 60 % des munitions dont disposent les Forces armées canadiennes, mais qu'elle n'en utilise pas la totalité. Seuls environ 56 % du total alloué à l'armée sont utilisés. Cela s'explique en partie par le manque de disponibilité opérationnelle de leur équipement, en particulier les chars d'assaut, mais je suis certain que les obusiers M777 en font partie, sans parler des fusils et des véhicules blindés légers, les VBL.

Au cours de la période d'étude de la vérificatrice générale, dans quelle mesure les compressions budgétaires antérieures ont-elles eu une incidence sur la disponibilité de l'équipement, puisque vous ne disposiez pas du budget nécessaire pour l'entretenir?

Lgén Michael Wright: Nous continuons sans aucun doute à faire face à des défis de disponibilité opérationnelle de nos principaux véhicules de combat — les chars Leopard 2 et, dans une moindre mesure, les véhicules blindés légers ainsi que certains des autres équipements que vous avez mentionnés. Au cours des deux dernières années, nous avons renforcé notre collaboration avec la sous-ministre adjointe chargée du matériel, afin de disposer d'un financement plus prévisible pour assurer l'entretien de nos véhicules. De plus, à l'été 2025, on a mis sur pied un centre d'entretien à long terme en bordure d'Edmonton en vue d'apporter une solution supplémentaire pour améliorer la disponibilité opérationnelle de notre flotte de Leopard.

Pour conclure, je dirais que c'est véritablement un autre objectif de la modernisation de l'armée et de la restructuration. Plutôt que de laisser quatre commandants de division différents aborder un problème de quatre façons différentes, je compte sur mon commandant de la Division de soutien de l'Armée canadienne pour s'occuper d'une partie du soutien de troisième ligne. Je dois assurer la disponibilité opérationnelle de l'équipement de la 2e Division du Canada, mais je dois en faire la demande à la commandante de cette division. Il en va de même pour les véhicules de la 1re Division du Canada.

Le président: Merci, général.

Je surveille le temps.

Madame Romanado, je vais vous accorder quelques minutes, puis nous consacrerons les quelque 15 dernières minutes aux motions que M. Bezan a présentées et déposées.

La parole est à vous, madame Romanado.

Sherry Romanado: Merci, monsieur le président.

Je vais commencer, puis je céderai le reste de mon temps de parole à M. Malette.

Mon collègue d'en face a soulevé cette question, et je crois que le Comité a mené une étude à ce sujet: le recours aux Forces armées canadienne pour intervenir au Canada dans le cadre de l'opération Lentus, pour des feux de forêt, des inondations ou pendant la pandémie de COVID. Les demandes d'une telle aide précise aux forces armées semblent augmenter.

Je sais que le lieutenant-général Maisonneuve est venu témoigner devant nous. Il nous a parlé de l'importance de disposer d'une sorte d'unité nationale d'intervention. Je sais que le ministre de la Sécurité publique a mis sur pied une équipe humanitaire pour répondre aux demandes d'aide liées aux feux de forêt et autres situations du genre.

Quelles sont les répercussions de cette demande accrue d'intervention des Forces armées canadiennes? Je sais qu'elles feront toujours ce qu'on leur demande. Mon fils a lui aussi participé à l'opération Lentus, et ils feront toujours ce qu'on leur demande, mais ce n'est pas pour cela que l'Armée canadienne a été créée.

En quoi cela a-t-il changé? En ce qui concerne la création de la 2e Division du Canada et la défense du Canada, envisagez-vous de collaborer plus étroitement avec Sécurité publique Canada et de faire en sorte que ces demandes soient davantage adressées à une force d'intervention humanitaire, ou prévoyez-vous de continuer à fournir ce soutien lorsqu'on vous le demandera?

Lgén Michael Wright: Je pourrais peut-être diviser ma réponse en deux parties.

Premièrement, nous disposons d'unités d'intervention immédiate partout au pays — il y en a 350 — dans l'Ouest, dans le Centre, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Ces unités d'intervention immédiate constituent la contribution de l'armée pour garantir que, lorsqu'on fait appel à elles en cas d'urgence nationale, quelle qu'elle soit, elles soient prêtes à fournir le soutien requis.

En ce qui concerne les types de discussions que vous évoquiez au sujet de la sécurité publique, ce n'est pas vraiment le rôle de l'armée. Il y a certes un rôle à jouer pour la générale Harvey, en tant que commandante de la composante terrestre, et pour son équipe partout au pays, qui collabore avec les provinces et les territoires, mais cela relève davantage du Commandement des opérations interarmées du Canada et de l'état-major interarmées stratégique.

Générale Harvey, je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose.

● (1245)

Bgén Marie-Christine Harvey: Si je peux préciser, nous avons trois missions principales au sein de la 2e Division du Canada pour la défense du pays. La mission principale est la défense du territoire pour dissuader et repousser toute agression contre le pays. La deuxième mission est le renforcement de la souveraineté dans l'Arctique. La troisième mission concerne les situations d'urgence nationales.

Il n'y a aucun changement par rapport à ce que nous faisons déjà. Nous discutons avec les différentes instances provinciales au sujet de la sécurité publique, mais nous sommes une force de dernier recours. Nous offrons des capacités uniques en cas de besoin dans le cadre des interventions d'urgence nationales, qui seront coordonnées par la 2e Division du Canada en tant que commandement de la composante terrestre.

[*Français*]

Sherry Romanado: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Je cède le reste de mon temps de parole à M. Malette.

Chris Malette: Merci.

J'ai une brève question à poser au général Wright.

Pour une deuxième année consécutive, les Forces armées canadiennes ont dépassé leur cible de recrutement pour la Force régulière. Au cours de l'exercice 2025-2026, les FAC ont recruté 7 310 nouveaux membres, dépassant ainsi leur objectif de 6 957, ce qui représente le nombre le plus élevé des 30 dernières années.

Certaines discussions ici ont peut-être laissé entendre que, d'une certaine manière, le fait d'avoir dépassé cet objectif aurait entraîné un relâchement des normes. Pourriez-vous approfondir ce point? Je pose cette question parce que je ne crois pas qu'elle ait reçu toute l'attention qu'elle méritait.

Lgén Michael Wright: Pour le deuxième exercice financier consécutif, le plan stratégique de recrutement a été dépassé grâce à l'excellent travail de l'équipe du Commandement du personnel militaire.

On a constaté une certaine augmentation du taux d'abandon lors des cours de qualification militaire de base, ce qui me semble compréhensible compte tenu de l'augmentation du nombre de recrues. Je peux toutefois vous dire que le lieutenant-colonel Marc Kieley, qui était commandant de l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes et qui, je le sais, a écrit à ce sujet, fait désormais partie de l'état-major de l'Armée canadienne. Ce n'est pas le genre d'officier qui accepterait une baisse de la qualité.

Chris Malette: Merci, monsieur.

Le président: Merci, messieurs les généraux et madame la générale. Je vous demande un peu de patience. Une motion est à l'ordre du jour, et je vais lever la séance après cela.

Sherry Romanado: Ils peuvent partir.

Le président: Eh bien, vous pouvez rester si vous le souhaitez, ou partir si vous le préférez.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Je suis sûr qu'un comité d'accueil vous attend dehors, ce qui vous prendra un peu de temps.

Merci beaucoup de votre présence aujourd'hui et de vos précieuses observations pour cette étude, et, bien sûr, de votre service envers le Canada.

Lgén Michael Wright: Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Le président: Monsieur Bezan, vous avez la parole.

James Bezan: Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, je tiens à donner préavis de la motion suivante:

> Que le Comité invite la vérificatrice générale à comparaître pendant au moins deux heures au sujet de son rapport déposé le 29 octobre 2026, intitulé « Les munitions pour les Forces armées canadiennes »; que le Comité invite le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement à comparaître pendant une heure lors d'une réunion distincte, suivis des fonctionnaires concernés, pour discuter des observations formulées par le gouvernement en réponse au rapport de la vérificatrice générale.

J'aimerais également présenter la motion dont j'ai donné préavis mardi. Je propose:

> Que le Comité entreprenne une étude sur le projet de loi C-40, Loi visant à renforcer le secteur de la défense au Canada, à condition que:
>
> a) les témoins suivants soient invités à comparaître pendant une heure chacun dans des groupes distincts:
>
> i. David McGuinty, ministre de la Défense nationale;
>
> ii. Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement;
>
> iii. Stephen Fuhr, secrétaire d'État (approvisionnement en matière de défense);
>
> iv. Doug Guzman, président-directeur général de l'Agence d'investissement pour la défense;
>
> v. Alexander Jeglic, ombudsman de l'approvisionnement;
>
> vi. Les commandants de tous les services des Forces armées canadiennes;
>
> b) en plus des témoins susmentionnés, un maximum de huit réunions soit consacré à recueillir les témoignages des représentants ministériels, des agents supérieurs du Parlement concernés, des intervenants de l'industrie de la défense et des groupes qui les représentent, des experts en matière d'approvisionnement militaire ainsi que d'autres témoins proposés par les membres du Comité;
>
> c) le président ne puisse fixer une réunion aux fins de l'examen article par article qu'après la comparution des témoins devant le Comité.

Cette motion a pour objet de nous offrir une marche à suivre dans l'examen du projet de loi C-40, dont le Comité est maintenant saisi à nouveau. Je crois qu'il est important d'entendre tous les ministres, et je propose qu'on leur accorde une heure chacun, afin que nous puissions recueillir leurs idées sur le projet de loi. Nous souhaitons bien sûr entendre Doug Guzman, dont nous supposons qu'il restera PDG de la nouvelle société d'État, l'Agence de l'investissement pour la défense. L'ombudsman des marchés publics a déjà soulevé certaines préoccupations concernant la transparence.

Il est important, à mon avis, que nous dialoguions avec les personnes qui ont besoin de l'équipement que nous tentons d'acquérir. Elles devraient venir ici, nous expliquer quels sont leurs besoins et comment elles estiment que cela fonctionne à leur avantage, ou non.

Il y a beaucoup de gens que nous devons faire comparaître comme témoins, notamment le Continuum de développement des capacités de l'Armée de terre, le CDCAT, l'Association des industries canadiennes de défense et de sécurité, l'AICDS, et certains autres grands entrepreneurs principaux, ainsi que les petites et moyennes entreprises et les innovateurs désireux d'avoir accès au marché des Forces armées canadiennes. Il y a aussi des experts dans les milieux universitaires, ainsi que des groupes de réflexion qui apportent une grande expertise et que nous devrions entendre.

Ce que je propose, c'est que nous entendions tous ces témoins, puis que nous passions à l'examen article par article par la suite.

● (1250)

Le président: C'est bien compris. Merci.

La motion est recevable. Y a-t-il d'autres interventions?

Mme Romanado.

Sherry Romanado: Merci, monsieur le président.

J'ai un amendement à proposer, mais je ne vais pas le lire à haute voix, car ce serait difficile à suivre. Je vais le distribuer, puis je vous le lirai. Ce sera plus facile à suivre une fois que vous l'aurez en main.

Le président: Nous allons demander à quelqu'un de le distribuer pour vous. Il est rédigé dans les deux langues officielles. Est-ce exact? Merci.

Sherry Romanado: Je vous fournis à la fois les modifications et ce à quoi le texte ressemblerait après l'amendement. Je tiens à m'assurer que vous pouvez tous le suivre dans les deux langues officielles.

En gros, la première page présente les amendements, mais si vous consultez les deux pages suivantes, vous y trouverez la motion. Nous avons apporté ces modifications afin de mettre l'accent sur le secrétaire d'État chargé de l'approvisionnement en matière de défense et sur M. Guzman, qui est le PDG de l'Agence de l'investissement pour la défense. Nous avons retiré le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, car c'est en réalité le secrétaire d'État Fuhr qui s'occupe du dossier.

Nous avons également ajouté des fonctionnaires concernés du ministère de la Défense nationale, de Services publics et Approvisionnement Canada et de l'Agence de l'investissement pour la défense, ainsi que des membres des Forces armées canadiennes.

De plus, nous souhaitons réduire le nombre de réunions. Plutôt que huit séances, nous avons prévu huit heures, puisque vous aviez mentionné une heure par séance. Nous avons simplement alloué huit heures pour entendre les témoignages — le reste est bon. Enfin, nous précisons que l'examen article par article n'aura lieu qu'après la comparution des témoins.

Voilà les changements que nous proposons.

Le président: Nous avons maintenant un amendement à la motion.

Y a-t-il un débat sur cet amendement?

M. Barsalou-Duval.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Merci, monsieur le président.

J'aurais cru que M. Bezan aurait voulu réagir en premier, étant donné que la motion vient de lui. Si c'est le cas, je le laisserais intervenir, mais je vais avoir quelque chose à dire, effectivement, sur ça. J'ai l'impression qu'il a levé la main avant moi. Toutefois, si vous voulez me céder la parole avant, je peux intervenir tout de suite.

[*Traduction*]

Le président: Je vous donnerai la parole après, alors.

Monsieur Bezan.

James Bezan: Je pense que ce serait une erreur de ne pas inviter les deux ministres qui ont supervisé les processus d'approvisionnement en matière de défense jusqu'à ce que l'idée de l'Agence de l'investissement pour la défense soit lancée. Techniquement, l'AID relève toujours de Services publics et Approvisionnement Canada. Il serait important que le ministre Lightbound et le ministre McGuinty soient présents. Je peux toutefois m'en passer, car je suis certain qu'ils sont tous sur la même longueur d'onde.

Réduire cela à huit heures pour une étude sérieuse d'une organisation qui sera chargée de gérer un budget de dizaines de milliards de dollars et qui ne rendra des comptes qu'à un seul ministre au sein d'une société de la Couronne… J'ai beaucoup de questions. Il est impossible de traiter tout cela en quatre séances seulement.

● (1255)

Sherry Romanado: Je m'excuse, mais je tiens à apporter une précision concernant les huit heures.

Monsieur Bezan, parlez-vous de…

James Bezan: Ces huit heures sont-elles réservées uniquement à eux?

Sherry Romanado: Ce qui précède correspond aux huit heures.

James Bezan: Ce n'est pas ce que cela dit.

Sherry Romanado: Il est dit « les témoins susmentionnés ».

James Bezan: Il est dit « les témoins susmentionnés », mais cela inclut également « des agents supérieurs du Parlement concernés, des intervenants de l'industrie de la défense et des groupes ». Cela englobe ceux qui viennent après.

Sherry Romanado: En substance, nous parlons de quatre séances consacrées aux témoignages, à la réception des mémoires, etc. Ensuite, nous pourrons passer à l'examen article par article.

James Bezan: Pour les groupes que nous avons mentionnés, cela représente quatre séances. Dites-vous que « des agents supérieurs du Parlement concernés, des intervenants de l'industrie de la défense et des groupes qui les représentent, des experts en matière d'approvisionnement militaire ainsi que d'autres témoins proposés par les membres du Comité » s'ajoutent à cela?

Sherry Romanado: Plutôt que huit, six vous conviendraient-elles?

James Bezan: Vous voulez six séances au lieu de huit heures.

Sherry Romanado: À l'heure actuelle, nous avons quatre réunions. Vous en demandez huit. Six vous satisferaient-elles? Je sais que le débat sur le projet de loiC-40 a été interrompu à la Chambre pour qu'il soit renvoyé au Comité. Nous aimerions que cela…

James Bezan: La collaboration…

Sherry Romanado: C'est pourquoi je vous en propose six; est-il possible de s'entendre? Nous aimerions essayer de faire en sorte que ce projet de loi soit renvoyé à la Chambre avant les Fêtes.

James Bezan: C'est un projet de loi volumineux.

Sherry Romanado: C'est vrai, et nous sommes déterminés à mener ce projet à bien.

James Bezan: Nous avons toujours nos responsabilités de parlementaires et législateurs. Nous avons un devoir fiduciaire envers les contribuables de veiller à ce que ce projet de loi soit examiné rigoureusement.

Monsieur le président, je pense que nous devons tenir huit séances en tout. Je pourrais me contenter de quatre, ou six, mais si nous pouvions tenir huit séances pour entendre tous ces témoins avant de passer à l'examen article par article, ce serait faisable.

Le président: Cela figure dans la motion initiale.

Des députés: Oh, oh!

Le président: J'ai un ordre de parole. Je donne la parole à M. Barsalou-Duval, puis ce sera au tour de M. Ruff.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Pour commencer, je tiens à dire que je suis d'accord sur la plupart des points mentionnés par M. Bezan, mais, le point sur lequel je voudrais intervenir, c'est le point c). J'ai beaucoup de misère à accepter ça.

Ce que je comprends, c'est que nous commencerions à faire l'étude article par article du projet de loi avant même d'avoir reçu les témoins supplémentaires qui sont recommandés par les membres du Comité et qui ne sont pas dans la liste préétablie ici. Je trouve que ce serait extrêmement limitatif. Je suis persuadé que d'autres personnes pourraient avoir des propositions intéressantes à faire au Comité qui pourraient susciter des amendements. Si nous commençons à faire l'étude article par article alors que nous n'avons pas fini d'entendre les témoins en comité, ce que ça sous-entend, finalement, c'est que nous ne voulons pas entendre d'autres témoins et que nous ne pourrons pas prendre en compte ce qu'ils auront à dire. Je trouve ça problématique.

[*Traduction*]

Le président: J'ai mal compris. On m'informe que l'examen article par article n'aura lieu qu'une fois que toute la liste des témoins aura été traitée.

Votre remarque est tout à fait pertinente.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Je vous dis ce que je comprends selon la manière dont c'est écrit.

[*Traduction*]

Le président: Bien.

Monsieur Ruff, c'est à vous, puis ce sera au tour de M. Kibble.

Alex Ruff: Je voudrais revenir sur ces deux points. Je vais d'abord aborder le dernier.

M. Barsalou-Duval a fait valoir qu'au vu de la formulation de cet amendement, on pourrait techniquement entamer l'examen article par article après avoir entendu les témoins de la partie a), ce qui empêcherait alors les entreprises et tous les autres — le reste des témoins — de le faire.

Avec tout le respect que je dois aux députés du côté du gouvernement, c'est ce à quoi je fais face et dont je me plains depuis littéralement 20 ans. Je reconnais pleinement la nécessité de réformer notre système d'approvisionnement en matière de défense. Cependant, en excluant les deux ministres qui sont actuellement chargés, en vertu des directives en vigueur, de mener à bien cette réforme, et en pensant que nous allons résoudre un problème vieux de plusieurs décennies grâce à huit heures de témoignages… Je comprends l'urgence, mais il faut que nous fassions cela correctement. Sinon, une future composition de ce comité se retrouvera ici à essayer de redresser le tir une fois de plus.

Je pense que c'est très raisonnable. À la place de M. Bezan, j'aurais proposé 20 séances, car il faut que ce soit fait correctement. Sinon, nous allons simplement tourner en rond. La motion initiale est très raisonnable, telle qu'elle est formulée. Elle garantit que nous prenons en compte tous les facteurs pour régler un problème qui remonte à plusieurs décennies.

● (1300)

Le président: Merci, monsieur Ruff.

Monsieur Kibble.

Jeff Kibble: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Ruff, pour votre mention de 20 séances. Pour ma part, j'en préconisais 15, compte tenu de l'ampleur des milliards de dollars dépensés et de la responsabilité qui en découle pour la défense du Canada. C'est absolument crucial, d'autant plus que certains de ces projets comptent parmi les plus importants projets d'approvisionnement en matière de défense que le Canada ait jamais réalisés.

Quant au ministre de la Transformation du gouvernement, c'est son projet de loi. C'est lui qui l'a présenté. L'Agence de l'investissement pour la défense relève toujours de sa compétence. Il est essentiel qu'il soit présent.

J'ignore si toute l'équipe sera d'accord avec moi, mais, pour ma part, je pourrais probablement accepter que le ministre de la Défense nationale ne soit pas présent, au risque de m'attirer les foudres du reste de l'équipe. Je pense que le ministre de la Transformation du gouvernement devrait être présent. C'est son projet de loi. Cela relève de sa compétence. Il devrait avoir l'expérience nécessaire et être en mesure de répondre à certaines des questions que nous avons soulevées lors du débat sur le projet de loi C-40.

Comme l'a dit M. Ruff, nous voulons que l'approvisionnement en matière de défense soit réorganisé, mais nous voulons que ce soit fait correctement. Ce sont ces personnes-là avec qui nous devons nous entretenir. C'est le temps dont nous avons besoin. Je ne sais pas si je suis prêt à me contenter de seulement huit heures.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Anderson.

Scott Anderson: Merci beaucoup.

Franchement, cela arrive souvent. On nous dit que nous devons nous en occuper, puis, quand nous l'avons fait, rien ne se passe.

Dans le cas présent, nous composons avec des centaines de milliards de dollars. Seuls les intérêts sur la dette sont plus élevés que cette dépense. Nous devons prendre plus de temps. Nous ne pouvons pas nous contenter de quatre séances. Le directeur parlementaire du budget n'a pas les chiffres. Les généraux ici présents n'ont pas les chiffres. Le ministre, lui, les a sûrement.

Le président: C'est bien compris. Merci, monsieur Anderson.

La parole est à vous, monsieur Bezan.

James Bezan: Je vais proposer quelques sous-amendements.

Tout d'abord, même si je ne veux surtout pas laisser tomber le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, en particulier, je suis sûr qu'ils vont tous chanter la même chanson. J'accepte que huit heures soient prévues pour les entendre tous, mais je propose que l'on éclaircisse le libellé. Je vais apporter une précision avant de présenter le sous-amendement. En gros, nous avons un groupe de témoins composé de la vérificatrice générale et du directeur parlementaires du budget, un autre regroupant l'industrie de la défense et les groupes qui la représentent, et un troisième composé d'universitaires et d'experts en marchés publics. À mon avis, le Comité pourrait consacrer deux heures à chacun de ces groupes.

Je propose qu'au point b), là où vous dites: « en plus des témoins susmentionnés, un maximum de huit réunions soit consacré à recueillir les témoignages », nous ajoutions « et trois autres réunions », puis que nous poursuivions avec « des agents supérieurs du Parlement concernés, des intervenants de l'industrie de la défense et des groupes qui les représentent ». Ensuite, au point c), j'ajouterais « mentionnés en a) et b) ». Nous pourrions simplement supprimer toute la mention: « après la comparution des témoins devant le Comité ». Je veux bien; supprimez-la.

Le président: Madame Romanado, vous avez la parole.

Sherry Romanado: Je vais commencer par le dernier point.

[*Français*]

Monsieur Barsalou-Duval, je suis d'accord pour enlever les mots « mentionné à l'alinéa a) » dans le texte de l'alinéa c) et ainsi retourner à la version originale de cet alinéa. Il n'y a pas de problème.

[*Traduction*]

Monsieur Bezan, nous supprimerions « mentionnés en a) », afin de revenir à la version initiale, comme vous venez de le dire dans le sous-amendement. Cela me convient.

Je veux m'assurer d'avoir bien compris. Vous parlez de trois séances: une avec l'industrie, la deuxième avec des universitaires, et la troisième…?

James Bezan: Il s'agirait des agents supérieurs du Parlement — le DPB et la vérificatrice générale.

Sherry Romanado: Bien.

Je suppose que le secrétaire d'État et M. Guzman viendraient témoigner ensemble, sans doute. C'est ce que je suppose; je n'en suis pas certaine. J'essaie de les regrouper pour calculer le nombre de réunions qu'il nous faudrait et nous entendre sur ce nombre. Je ne veux ni retarder l'adoption de cette motion ni perdre du temps à convoquer des témoins.

J'essaie de faire le calcul. Nous avons trois réunions. Partant du haut, ce serait une, deux ou trois réunions réservées aux principaux témoins, si vous êtes d'accord avec moi là-dessus, car vous vouliez leur accorder une heure initialement. Si nous avons Stephen Fuhr et Doug Guzman, chacun d'eux disposerait d'une heure, ce qui représente deux heures. Cela équivaut à une réunion. Alexander Jeglic et peut-être des fonctionnaires concernés des ministères pourraient être…

● (1305)

James Bezan: Il n'est pas normal qu'un agent supérieur du Parlement participe à une séance avec…

Sherry Romanado: Non. Il témoignerait seul pendant une heure. Ce serait lors de la deuxième séance. La troisième réunion réunirait des représentants de Services publics et Approvisionnement et des Forces armées canadiennes. Puis, vous avez dit « et trois autres réunions », ce qui porte le total à six.

Une voix: Quand le représentant de l'Agence de l'investissement pour la défense se présentera-t-il?

Sherry Romanado: L'AID est représentée par M. Guzman, qui en est le PDG.

J'essaie de faire le calcul. Nous aurions donc six réunions. C'est bien ça?

James Bezan: Oui.

Si je comprends bien la quatrième partie, les ministères et les commandants témoigneraient séparément: deux et deux.

Sherry Romanado: C'est ce que vous souhaitez?

James Bezan: Oui, mais cela s'ajoute, comme vous le dites, à une heure avec le secrétaire d'État et à une autre heure avec M. Guzman. Cela fait deux heures.

Sherry Romanado: Cela constituera deux réunions.

James Bezan: Oui, deux réunions. Ensuite, il y en aura deux autres: une avec le ministère de la Défense nationale et SPAC — les responsables des marchés publics —, et l'autre avec les commandants pour discuter de leurs besoins et de ce qui fonctionne ou non.

Sherry Romanado: Cela durera deux heures?

James Bezan: Oui, deux heures. On en est toujours à quatre réunions, soit huit heures. C'est huit heures et trois autres réunions, ce qui fait sept réunions en tout. Cela nous laisse encore le temps, avant Noël, de procéder à l'examen article par article.

Le président: Non, pas du tout.

Sherry Romanado: Non, en effet.

Le président: Votre objectif ne prévoit pas l'examen article par article.

James Bezan: Non.

Le président: Il nous faut gérer cela également.

James Bezan: Écoutez, ne soyons pas limités par le calendrier. Comme le dit M. Ruff, si nous faisons les choses correctement, nous poursuivrons nos travaux dans la nouvelle année s'il le faut.

Le président: Bien.

Sherry Romanado: Si vous pouviez faire un compromis, que diriez-vous de six séances, puis l'examen article par article?

James Bezan: Je ne suis tout simplement pas…

Sherry Romanado: Nous pourrions peut-être, selon la disponibilité des gens…

James Bezan: Vous dites six ou sept, et moi, je dis sept ou huit.

Sherry Romanado: Je ne vais pas m'occuper de contacter les témoins. Cependant, nous pourrions peut-être, en nous en tenant à six réunions, prolonger une réunion d'une heure pour entendre plus de témoins. Nous respecterions le calendrier, tout en accordant du temps aux témoins. Nous aurions six réunions, si vous estimez que nous avons assez de témoins dès la quatrième semaine. Or, cela représente trois heures de réunion; nous pourrions sans doute en prolonger une. Nous arriverions tout de même à tout caser avant le début du congé des Fêtes.

James Bezan: Eh bien, c'est à la présidence de décider.

Sherry Romanado: C'est ce que je dis. Je ne…

James Bezan: Le président a toujours le pouvoir de prolonger une réunion, ou d'en ajouter d'autres pour entendre les témoins qu'il faut entendre.

Sherry Romanado: C'est ce que je viens de dire.

James Bezan: Je propose de laisser la décision au président.

Sherry Romanado: C'est mon avis: six réunions.

James Bezan: Je m'en tiens quand même à sept.

Le président: J'ai besoin de précisions à ce sujet.

Confirmons ce dont nous parlons. Si je comprends bien, huit réunions ont été demandées, mais six sont proposées, et, si nous nous lançons dans l'examen article par article, il y aura probablement sept réunions. J'ai besoin que vous vous entendiez là-dessus pour que le Comité puisse déposer l'amendement à la motion.

Tim Watchorn: Tenons-nous-en à six réunions.

Sherry Romanado: C'est ce que je dis. Si nous nous limitons à six réunions et si cela signifie qu'une ou deux réunions dureront trois heures chacune...

Le président: Attention. Nous parlons maintenant d'heures et non de réunions.

James Bezan: Voici ce que je dis, monsieur le président. La première partie nécessite huit heures. Il ne s'agit pas de réunions, mais d'heures. Si vous voulez prolonger n'importe laquelle de ces réunions, il y en aurait normalement quatre. Si vous voulez le faire en trois réunions, vous avez le pouvoir de le faire sans modifier la motion. La durée serait toujours de huit heures.

Sherry Romanado: Vous demandez huit réunions dans votre sous-amendement.

James Bezan: Je demande huit heures plus trois réunions.

Sherry Romanado: Vous demandez sept réunions dans votre sous-amendement.

James Bezan: Oui. Vous avez le pouvoir de prolonger d'une heure n'importe laquelle des réunions.

● (1310)

Sherry Romanado: Je ne peux pas proposer d'amendement favorable, car cela n'existe pas, et je ne peux pas modifier un sous-amendement.

Voici ce que je demandais: pouvons-nous nous en tirer en six réunions? Si ce n'est pas le cas, nous attendrons que le débat s'épuise, puis nous voterons.

Le président: Allez-y, monsieur Barsalou-Duval. Ensuite, je propose de suspendre la séance pour que nous débattions de tout cela.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: J'ai l'impression que c'est en train de bloquer à propos de la question du nombre de réunions.

Mme Romanado nous propose de faire six réunions, alors que M. Bezan en préférerait huit. Évidemment, je préférerais huit réunions aussi. Toutefois, la solution intermédiaire proposée par Mme Romanado m'inspire un peu, dans le sens que, si nous arrivons à faire huit heures plus six heures, ça ferait un total de quatorze heures. Si nous nous entendons sur un total de quatorze heures et que nous ne précisons pas un minimum de six réunions, la présidence pourra prolonger des réunions comme elle le jugera pertinent pour arriver au nombre d'heures voulu, ce qui va nous permettre d'insérer les témoins que nous avons besoin d'entendre.

Qu'en pensez-vous?

[*Traduction*]

James Bezan: Je suis d'accord. Faisons cela. Parlons du nombre total d'heures au lieu de dire « et trois autres réunions ». Nous avons huit heures plus six heures, soit un total de 14. Cela règle la question.

Sherry Romanado: Ce serait 14 heures réparties sur six réunions.

Le président: J'aurai alors une certaine latitude. J'ai simplement besoin de clarté. Avec les heures, j'ai de la souplesse. Avec les réunions, c'est plus contraignant.

Sherry Romanado: Voulez-vous suspendre la séance pour que nous puissions en discuter?

Le président: Oui. Suspendons la séance. Prenons un moment hors caméra.

● (1310)

_____(Pause)_____

● (1325)

Le président: Nous reprenons nos travaux. Tout le monde est de retour.

Nous avons une motion. Nous avons un amendement à la motion et un sous-amendement à la motion.

Nous allons maintenant vous donner la parole, monsieur Bezan, pour régler ces questions.

James Bezan: Je vais essayer.

Je vais retirer mon sous-amendement, puis déposer un nouveau sous-amendement, si tout le monde est d'accord.

Des députés: D'accord.

(Le sous-amendement est retiré.)

James Bezan: Voici un nouveau sous-amendement. Nous conserverions, au point b), « que le comité consacre huit heures à recueillir les témoignages des témoins susmentionnés et six autres heures pour entendre les représentants ministériels, les agents supérieurs du Parlement concernés, les intervenants de l'industrie de la défense et les groupes qui la représentent ». Au point c), nous supprimerions les mots « mentionnés en a) » et ajouterions le point d): « que le président organise des réunions pour conclure l'étude du projet de loi C-40 dès que possible. »

Le président: Le président le fait de toute façon. Voulez-vous reformuler d)?

James Bezan: Ce serait: « que le président soit chargé d'organiser des séances pour conclure l'étude du projet de loi C-40 dès que possible. »

Le président: Il n'y a donc pas de date précise.

James Bezan: Non, il n'y a pas de date précise. C'est à vous de décider, car vous en avez le pouvoir.

Le président: Cela me convient. Je veux simplement des directives et de la clarté pour aller de l'avant.

Nous avons le sous-amendement de M. Bezan à votre amendement. Je vais répéter qu'il s'agit de huit heures pour les quatre principaux ministres...

● (1330)

Sherry Romanado: Non, les points i. et ii. sont supprimés.

Le président: M. Fuhr, M. Doug Guzman, Alexander Jeglic...

James Bezan: Nous devons d'abord voter sur le sous-amendement.

Le président: J'essaie simplement de m'assurer que tout le monde comprend bien.

Ensuite, il y a six autres heures pour les autres témoins, et nous révisons le point c) pour revenir à sa version initiale et ajoutons le point d) demandant au président d'organiser ces séances dès que possible.

Est-ce exact?

James Bezan: En résumé, oui.

Le président: Tout le monde appuie-t-il le sous-amendement?

(Le sous-amendement est adopté. [*Voir le Procès-verbal*])

(L'amendement modifié est adopté. [*Voir le Procès-verbal*])

(La motion modifiée est adoptée. [*Voir le Procès-verbal*])

Le président: Monsieur le greffier, où en sommes-nous maintenant?

Le greffier du Comité (Jean-Denis Kusion): Cette question est réglée.

Le président: La motion est adoptée. Nous avons du pain sur la planche. Beaucoup de travail nous attend.

Merci.

Monsieur Barsalou-Duval, vous avez présenté une motion plus tôt aujourd'hui. Nous l'avons maintenant dans les deux langues officielles. Nous allons nous occuper de vous. Pas de vous...

Des députés: Ha, ha!

Le président: Nous allons étudier cette question comme il se doit, car elle est importante.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Merci, monsieur le président.

J'ai eu l'occasion de lire la motion pendant la rencontre du Comité. En fait, je le dis pour ceux qui auraient pu mal comprendre la motion, parce qu'elle était quand même d'une certaine longueur, l'idée était simplement d'inviter la commissaire aux langues officielles à témoigner dans le cadre de l'étude sur le document « Point d'inflexion 2025 », pour qu'elle puisse nous donner son opinion sur les changements organisationnels que ça implique.

Le président: D'accord, merci.

[*Traduction*]

Sherry Romanado: La motion nous sera-t-elle distribuée?

Le président: On est en train de la distribuer.

Sherry Romanado: D'accord. Merci.

Le président: Soyons clairs. Le document a été distribué, mais il nous faut le consentement unanime pour en discuter plus à fond aujourd'hui. Or, nous ne l'avons pas, je crois. Cependant, nous voulons bel et bien en parler.

Sherry Romanado: Puis-je demander au Comité d'y consacrer du temps dès le début de la séance de lundi matin? J'aimerais lire le document et je n'ai pas eu le temps de le faire.

Le président: Monsieur Barsalou-Duval, cela vous convient-il?

[*Français*]

Sherry Romanado: Est-ce que ça vous dérangerait, monsieur Barsalou-Duval, si nous votions sur votre motion lundi? C'est parce que je n'ai pas eu la chance de la lire, honnêtement.

Xavier Barsalou-Duval: Techniquement, comme elle portait sur le sujet, ce serait valable, alors je pourrais refuser. Je pense cependant que, si ça peut faire qu'elle sera acceptée après que vous aurez eu l'occasion d'y réfléchir, oui, j'accepte votre proposition.

Sherry Romanado: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Watchorn.

[*Français*]

Tim Watchorn: Dans le même ordre d'idées, j'aimerais regarder la motion comme il faut, juste pour m'assurer que nous ne faisons pas en double le travail que nous sommes déjà en train de faire au Comité dans le cadre de notre étude sur la situation des membres francophones et autochtones des Forces armées canadiennes. Alors, si ça convient au Comité, nous allons regarder la motion comme il faut pour nous assurer que le travail effectué pour cette étude-là ne sera pas fait en double. Nous pourrons traiter de la motion lundi.

[*Traduction*]

Le président: Je vous rappelle gentiment que nous avons besoin de témoins pour le projet de loi C-40. La date limite était lundi. Nous connaissons déjà certains des principaux témoins, mais veuillez nous présenter dès que possible la liste des noms des autres témoins concernés.

Sur ce, mesdames et messieurs, je vous souhaite de passer une excellente journée. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca